



Elysée DIDI

# L'enseignement de Yéshoua et de ses apôtres

TOME 1

Qu'en est-il  
de la Torah ?



## *Ésaïe 8 : 20*

לִתְוֹרָה וְלַתְּעֻזָּה אֲם-לֹא יָמְרוּ בְּזֶבַר הַזֶּה אֲשֶׁר אַי-לֹו שָׁחָר

A la loi et au témoignage ! Si l'on ne parle pas ainsi il n'y aura point d'aurore.



## **Table des matières**

Page 5 .....	Introduction
Page 6 .....	Chapitre I : Qu'est ce que la Torah ?
Page 14 .....	Chapitre II : Yéshoua et la Torah
Page 53 .....	Chapitre III : Yéshoua et le Talmud
Page 70 .....	Chapitre IV : Je suis venu accomplir





# **L'ENSEIGNEMENT DE YESHOUA ET DES APÔTRES :**

## ***Introduction :***

Cet homme, qui est apparu il y a maintenant plus de deux mille ans a laissé des traces derrière lui et a marqué son temps et les générations qui ont suivi jusqu'à nos jours. C'était un homme d'une vie, d'une piété, d'un amour extraordinaires et qui a prononcé des paroles exceptionnelles qui nous restent mêmes dans les expressions courantes de la vie de tous les jours.

Il faut cependant dresser un constat qui n'est pas des plus heureux, c'est que si l'on fait une étude poussée des évangiles et des autres textes du Nouveau testament, on arrive forcément à cette conclusion :une importante partie du message de Yéshoua et de ses apôtres a été mal compris par la majorité de ceux qui se réclament de lui, et notamment son rapport à la Torah (Loi).

La doctrine chrétienne oppose traditionnellement loi et grâce, il faut entendre par là que la loi avec tous ses rites et ses lois contraignantes et asservissantes, données à un peuple encore dans l'enfance spirituelle après sa sortie d'Égypte, se voit dépassée et abolie par la loi d'amour instaurée par le Fils de Dieu au peuple chrétien qui lui, a atteint la maturité spirituelle que n'avaient pas les anciens hébreux.

Nous allons donc nous proposer dans le présent ouvrage en quatre tomes, d'exposer toute la doctrine de Yéshoua et des apôtres. Ce tome 1<sup>er</sup> traitera uniquement du rapport de Yéshoua et de ses apôtres à la torah. Le 2<sup>e</sup> traitera de la doctrine du perfectionnement selon Yéshoua et les apôtres, le 3<sup>e</sup> de la doctrine de la divinité exposée dans les évangiles et le 4<sup>e</sup> parlera de l'eschatologie (vision de la fin des temps) du Nouveau testament.

Nous espérons que ces études seront en bénédiction à tous ceux qui y auront accès.

# Chapitre I : QU'EST-CE QUE LA TORAH ?

## A. *Définition :*

Le mot que la plupart des bibles traduisent par *loi*, se dit en hébreu (langue de la bible) תּוֹרָה, **Torah**, et même si ce terme, par extension peut être compris comme une loi, il signifie d'abord et avant tout *enseignement*. Ce mot dérive d'une racine qui signifie *jeter, lancer, tirer (une flèche)*. Qu'est-ce qu'un enseignement si ce n'est des paroles que l'on adresse (lance, jette) à quelqu'un ? Et ces paroles visent un but, comme la flèche d'un archer, et ce but c'est comme le dit l'apôtre Paul : « *afin (dans le but) que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre* » (2 Timothée 3 : 16). Réduire donc cette expression simplement à la loi, c'est à dire dans l'esprit de la plupart, quelque chose de négatif et de contraignant, est très réducteur et provoque des conséquences assez néfastes sur la compréhension du texte biblique.

Torah peut aussi avoir le sens d'une catégorie d'enseignements que Dieu donne à ses serviteurs, desquels ils doivent tirer une pratique. Par exemple, nous voyons en Genève 26 : 4-5 : « *Je multiplierai ta postérité comme les étoiles du ciel; je donnerai à ta postérité toutes ces contrées; et toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité, parce qu'Abraham a obéi à ma voix, et qu'il a observé mes ordres, mes commandements, mes statuts et mes lois* ». Le mot traduit par *mes lois* est תּוֹרָתִי, **Torotai**, le pluriel de Torah, et fait référence à ce type d'enseignement que Dieu donne à son peuple et qui doit devenir pratique.

En plusieurs passages, le mot Torah désigne l'ensemble de la « Loi » ou «enseignement» de Moïse, comme en Deutéronome 4,44 : « *Voici la Torah que Moïse présenta aux enfants d'Israël : ce sont les témoignages (édout), les décrets (houqim) et les sentences (mishpatim) que Moïse proclama pour les fils d'Israël quand ils sortirent d'Égypte* ». Et en Deutéronome 17,18-19 il est demandé au roi de

rédiger une copie de la Torah dans un livre : « *Et quand il sera assis sur le trône royal, il écrira pour lui-même une copie de cette Torah sur un livre transmis par les prêtres lévites. Elle restera auprès de lui et il la lira tous les jours de sa vie pour apprendre à craindre le Seigneur son Dieu en gardant toutes les paroles de cette Torah et ces décrets (houqim) pour les mettre en pratique*

 ».

Dans ce deuxième sens, le mot « Torah » désigne les cinq premiers livres de la Bible (Pentateuque en grec, Houshah en hébreu) dans lesquels se trouvent 613 commandements selon le Talmud de Babylone, Traité Makkot 23b. Plus largement (troisième sens) il désigne toute la Bible hébraïque, c'est-à-dire la Torah écrite qui comporte trois parties : la Torah, תּוֹרָה (Pentateuque), les Prophètes, נְבִיאִים (Nevi'im) et les Écrits, קְتֻבִּים (Ketouvim). Enfin (quatrième sens) il désigne la Torah orale qui comprend les traditions longtemps non écrites transmises depuis Moïse. La Torah orale est une réalité complexe qui peut se définir de plusieurs manières.

### **B. La torah orale englobe la torah écrite :**

La Torah orale vient de Moïse qui l'a reçue du Sinaï et l'a transmise à travers l'histoire jusqu'à aujourd'hui par une chaîne de transmission ininterrompue, selon le texte de la tradition juive « les Maximes des Pères » (Pirqé Avot) 1,1 : *Moïse reçut (qibel) la Torah du Sinaï et la transmit (masserah) à Josué. Josué la transmit aux Anciens et les Anciens la transmirent aux Prophètes. Les Prophètes la transmirent aux hommes de la Grande Assemblée (Knesset haguedolah). Ceux-ci dirent trois choses : « Soyez pondérés dans l'exercice de la justice ; suscitez beaucoup de disciples ; faites une haie autour de la Torah ». Simon le Juste fut parmi les derniers de la Grande Assemblée. Il disait : « Le monde repose sur trois piliers : sur la Torah, sur le Culte (Avodah) et sur les actes de miséricorde (guemilout hassadim) ».*

Le vocabulaire de « **réception-transmission** » (en hébreu Qabalat-Massorah) est spécifique de la Torah orale des pharisiens et se retrouve fréquemment dans la littérature rabbinique. Il signifie l'origine divine de toute la Torah et la chaîne de transmission qui en découle reprend les principales étapes rapportées par la Bible [Ancien Testament], Josué étant l'adjoint puis le successeur de Moïse (Exode 24,13 ; 33,17 ; Nombres 13,8 ; 27,18 ; Deutéronome 34,9) et les Anciens désignant le Conseil mis en place par Moïse pour l'assister dans le gouvernement du peuple (Exode 18,25-26 ; 24,9-11 ; Nombres 11,24-25). A la suite des Prophètes qui furent les garants de l'Alliance à la période royale jusqu'au retour de l'Exil, Esdras et Néhémie instituèrent la « Grande assemblée » qui correspond au Conseil des Anciens mentionné dans le premier livre des Macchabées (12,6.35 ; 14,19.28) et qui à l'époque romaine deviendra le Sanhédrin (haute cour de justice). Les trois points transmis par les hommes de la Grande Assemblée résument les conditions «objectives» d'exercice de la Torah orale : la « justice » ne désigne pas seulement l'application de la loi mais aussi les modalités de mise en œuvre des

commandements; l'exhortation à «susciter des disciples» souligne le mode de transmission oral de la tradition par la relation maîtres à disciples ; la «haie autour de la Torah» désigne le cadre des interprétations et décisions des maîtres ayant autorité dans la communauté. Les «trois piliers» énoncés ensuite par Simon le Juste (III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) résument les modalités «subjectives» de la Torah vécue concrètement par les membres du peuple d'Israël : la Torah qui est au fondement de la vie du peuple doit être manifestée comme service rendu à Dieu par le culte et la prière (axe vertical) et comme service rendu au prochain dans la vie sociale notamment en faveur des plus pauvres (axe horizontal).

### C. La Torah orale dans la Bible :

Y a-t-il une preuve dans la Bible que Dieu aurait donné une loi orale à Moïse ?

Plusieurs cas dans la bible font allusion à des détails que l'on ne trouve nulle part dans le texte écrit. En voici quelques exemples :

a) Dans Deutéronome 12.20-21 nous lisons «*tu pourras tuer ton bétail de la manière que je t'ai prescrise*». Or, si nous cherchons dans la Bible de quelle manière Dieu a prescrit la façon de tuer les animaux, nous ne la trouverons pas, car cette règle est restée orale.

b) Nombres 15.38 nous parle à propos du commandement d'attacher des franges au bord des vêtements. Comment fabriquer ces franges ? Cela n'est pas expliqué dans la Bible. Pourtant ces franges représentent le nom sacré de l'Éternel. Cette règle est aussi restée orale.

Même chose en ce qui concerne les phylactères (Exode 13.16), dont le mode de fabrication n'est pas expliqué.

Comment Dieu peut-il demander à Moïse de faire certaines choses qui ne sont pas expliquées dans la bible ? Dieu lui a forcément montré, et ce sont restées des lois orales. La loi orale est donnée pour la mise en œuvre des commandements.

c) La Torah a été écrite sans voyelles. Cela signifie qu'un mot peut être interprété de plusieurs façons. Par exemple, le mot שָׁדֵי :

Le Tout-puissant	שָׁדֵי	shadaï
Diabolique, démoniaque	שָׁדֵי	shédi

Il n'y a que les voyelles qui viennent se placer en dessous ou au-dessus du mot qui différencient la prononciation du mot et son sens.

De la même façon, le verset de Genèse 2.1 «*Ainsi furentachevés les*

*cieux et la terre* », peut se lire « *Ainsi furent détruits détruits les cieux et la terre* ».

Sans la loi orale, on ne pourrait déterminer la vraie prononciation et la vraie signification des mots de la loi écrite.

#### **D. La Torah orale précède la Torah écrite : l'importance de l'interprétation**

Ce point peut surprendre car, selon une compréhension habituelle, l'Écriture apparaît en premier et l'explication orale vient ensuite. En réalité, il existe une relation de dépendance réciproque entre Torah écrite et Torah orale, comme l'indique ce commentaire du Talmud de Jérusalem, traité Péah II,6 17a, à propos des paroles transmises par Dieu à Moïse au Sinaï en Exode 34,27. Nous citons d'abord le passage d'Exode 34,27-28, puis nous donnerons le commentaire : Ex 34,27-28 : Le Seigneur dit à Moïse : «*Écris pour moi ces paroles, car c'est selon ces paroles que j'ai conclu, avec toi et avec Israël, une alliance*». «*Il resta là avec le Seigneur, quarante jours et quarante nuits, il ne mangea pas de pain, il ne but pas d'eau, et il écrivit sur les tables les paroles de l'Alliance, les Dix Paroles*». Talmud de Jérusalem, Traité Péah II,6 17a : Rabbi Haggai au nom de Rabbi Shemouel bar Nahman : Des paroles ont été dites oralement et d'autres paroles ont été dites par écrit. Nous ne saurions pas celles qui sont préférables s'il n'était pas écrit (Exode 34,27) : «*Car c'est en vertu de ces paroles que j'ai conclu, avec toi et avec Israël, mon alliance*». Ainsi s'entend-il que les paroles orales sont préférables. En s'appuyant sur Exode 34,27, Rabbi Haggai montre l'antériorité de la Torah orale sur la Torah écrite. Cependant, la Torah écrite n'est pas dévalorisée pour autant puisqu'elle sert de norme de vie pour Israël dans le cadre de l'Alliance, comme l'indique le verset 28 qui évoque les Dix Paroles (appelés à tort les Dix commandements) inscrites sur les 2 tables de pierre. Mais également, l'Écriture est ordonnée à la Torah orale qui la précède et qui en même temps lui donne de rester vivante par son **actualisation en vue de la pratique**. On peut distinguer deux types d'actualisation : **celle qui justifie et précise les conditions de la pratique des commandements** (*halakha*, du verbe *Halakh* הַלְךָ, qui signifie *aller, marcher* : comment marcher concrètement au quotidien) et **celle qui soutient et fortifie la foi et l'espérance du peuple** (*haggadah*, du verbe *Higuid* הִגְדֵּה, qui signifie *raconter, conter* : des amplifications du récit biblique). L'actualisation est rendue possible par l'interprétation de la Torah écrite appelée *midrash* qui vient du verbe hébreu *darash* שָׁרֵשׁ dont le premier sens est «*chercher*» (Ésaïe 55,6 : «*cherchez le Seigneur tant qu'il se laisse trouver*» et Psaumes 34,5 : «*J'ai cherché le Seigneur et il m'a répondu*»). Dans la tradition pharistique, il a pris de sens de «*scruter les*

Écritures», la recherche approfondie, intensive du sens des Écritures (exégèse) et par la suite, il a désigné la littérature des commentaires traditionnels. L'activité du *midrash* doit viser le *renouvellement des interprétations* ou « *hidoush* » הִדּוֹשׁ . Ainsi le dynamisme de la tradition orale se manifeste dans un rapport permanent de continuité et de nouveauté.

#### **E. La torah orale transmet et interprète toute la torah :**

La transmission de la Torah et son interprétation incessante se manifeste à travers la multiplicité des points de vue des rabbis d'Israël et des différents courants du judaïsme ancien. La littérature rabbinique ancienne fait état des nombreux débats entre pharisiens et sadducéens notamment ainsi que les discussions entre les principaux maîtres pharisiens. Les deux écoles principales qui ont eu une influence décisive pour le développement de la Torah orale, juste avant la naissance de Yéshoua à la fin du premier siècle avant J.-C., sont celles de Hillel et de Shammaï. Un extrait du traité **Shabbat 30b-31a** du Talmud de Babylone nous donne des exemples de leurs débats : *Nos maîtres ont enseigné : Il arriva qu'un païen se présenta devant Shammaï et lui demanda : «Combien de Torot (pluriel de torah) avez-vous ?» Il lui répondit : «Deux, la Torah écrite et la Torah orale». Il lui dit : «Pour ce qui est de la Torah écrite, je te crois, quant à la Torah orale, je ne te crois pas. Fais de moi un prosélyte, à condition que tu ne m'enseignes que la Torah écrite». Shammaï s'emporta contre lui et le chassa avec colère. Le païen se présenta alors chez Hillel. Celui-ci fit de lui un prosélyte. Le premier jour, il lui enseigna Aleph, Beth, Guimel, Daleth (les lettres de l'alphabet hébreu). Le lendemain, il lui présenta les choses à l'envers. Le païen lui dit : «Mais hier tu ne m'as pas dit cela !» Hillel lui dit alors : «Ne me fais-tu donc pas confiance ? Fais-moi aussi confiance en ce qui concerne la Torah orale». De nouveau, il arriva qu'un païen se présente devant Shammaï et lui dit : «Fais de moi un prosélyte, à condition que tu m'enseignes toute la Torah pendant que je me tiens sur une seule jambe». Shammaï le chassa avec un bâton d'arpentage qu'il avait dans la main. Il se présenta devant Hillel. Celui-ci fit de lui un prosélyte. Hillel lui dit : «Ce qui t'est haïssable, ne le fais pas à ton prochain ; ceci est toute la Torah et le reste n'est que commentaire ; va et étudie». [...] Quelque temps après, ces païens devenus prosélytes se rencontrèrent en un même lieu et dirent : «L'impatiente intransigeance de Shammaï a voulu nous chasser du monde (la communauté d'Israël en tant qu'elle introduit dans le monde à venir), mais l'humble patience de Hillel nous a rapprochés et amenés sous les ailes de la Présence divine (la Shekhina)». Ces récits montrent l'importance de la Torah orale pour accéder à la connaissance de la Torah ainsi que de la relation de confiance qui doit s'établir entre maîtres et disciples. Ils montrent aussi deux manières*

d'envisager le rapport à la tradition vivante : celle de Shammaï qui met l'accent sur les principes et qui apparaît intransigeante et celle de Hillel qui met d'avantage l'accent sur la pédagogie et qui apparaît plus accueillante. A partir de Hillel et Shammaï, le judaïsme rabbinique a valorisé la chaîne de Tradition pharisienne qui conduit jusqu'à l'édition de la « *Mishnah* », le recueil des traditions juridiques, par Rabbi Yéhouda Hanassi (le Prince) au début du IIIe siècle. La Mishnah est à la base du Talmud qui rassemble les commentaires des rabbis en ses deux versions, le Talmud de Jérusalem (vers l'an 350) et le Talmud de Babylone (vers l'an 500).

#### **F. La torah orale accomplit la torah écrite :**

L'activité dynamique de la Torah orale qui interroge la Torah écrite afin de la renouveler aboutit à un enrichissement de cette même Torah orale grâce à «*l'accomplissement* » de l'Écriture qu'elle réalise. Le **midrash Sifra** (recueil d'interprétation de la tradition juive) sur Lévitique 26,3 nous donne un exemple de mise en œuvre de cette notion : Lévitique 26, 3 : *Si vous marchez selon mes prescriptions (houqim) et si vous gardez mes commandements (mitsvot) et les mettez en pratique...* » Sifra sur Lévitique 26, 3 : « *Si vous marchez selon mes prescriptions... », Est-il possible qu'il s'agisse des commandements ? Quand l'Écriture dit [ensuite] « ...si vous gardez mes commandements et les mettez en pratique... », voici que les commandements sont mentionnés. Eh bien, comment est-ce que j'accomplis (meqayyem, vient de Léqayyem רְקִיעַ qui signifie donner vie, élire, faire tenir debout et dans un autre sens accomplir) «si vous marchez selon mes prescriptions» ? En étant appliquée à la Torah.*

Ce commentaire laconique demande quelques explications. Le verset de Lévitique 26, 3 comporte deux expressions semblables «*marcher selon mes prescriptions* » et «*garder mes commandements* ». Comme l'expression «*garder les commandements* » signifie habituellement «*observer les commandements* », le sens de la deuxième expression est clair : mettre en pratique. Mais le sens de la première expression «*marcher selon mes prescriptions* » semble plus obscur. Selon une lecture littérale, pourtant, cette expression est en parallèle avec la suivante, et on pourrait en déduire que le sens est identique : mettre en pratique les prescriptions. Cependant, dans la conception des rabbis pharisiens, on estime que la Torah ne saurait se répéter purement et simplement (selon Rabbi Aqiva, au IIe siècle, tous les mots comptent, même la plus petite lettre de l'Écriture, cf. Yéshoua en Mt 5,18). C'est pourquoi le midrash va «*chercher* » à déterminer une nouvelle nuance de sens dans cette expression, et pour dire cela, il emploie le verbe «*accomplir* » : il s'agit de dégager un sens qui était resté caché, lui donner une consistance qui n'était pas encore apparue. «*L'accomplissement* » proposé ici par le midrash Sifra est : «*si vous marchez selon mes prescriptions [c'est-à-dire] en étant appliquée à la Torah* ». Cela veut dire qu'avant de mettre en pratique les commandements, il faut prendre le temps de

comprendre le texte biblique, il faut l'étudier et en faire l'exégèse : la pratique des commandements suppose l'étude de la Torah. Le verbe «*accomplir*» traduit l'hébreu Léqayyem, forme intensive du verbe qoum עָמַד, qui lui signifie «*se lever, se tenir debout*». Selon la tradition juive ancienne, **accomplir la Torah comporte trois niveaux** : Les deux premiers niveaux découlent de l'exégèse développée dans le midrash Sifra ci-dessus : le premier niveau désigne **l'activité d'interprétation en découvrant par l'exégèse (midrash) ce à quoi l'Écriture engage pour la foi et l'action** ; le deuxième niveau est celui de **la pratique des commandements en agissant conformément à l'exégèse développée précédemment** ; le troisième niveau, qui suppose l'accomplissement des deux niveaux précédents, «**c'est réaliser les promesses de la Torah et des Prophètes**» (**l'espérance des temps messianiques et de la venue du règne de Dieu**).

### **G. Halakha, torah orale et Torah écrite:**

Cependant il ne faut pas confondre 1) torah orale 2) torah écrite et 3)halakha (bien que faisant partie de la torah orale). Si nous ne faisons pas de distinction entre ces trois types de lois, nous passerons à côté du contexte juif de l'époque de Yéshoua, ce qui entraînerait une mauvaise interprétation de certains passages des évangiles par rapport au Tanakh (ancien testament).

En effet, nous serions amenés à croire que les évangiles contredisent le Tanakh, alors que ce n'est pas le cas.

La Torah ne peut pas être confondue avec la loi orale puisqu'elle est écrite. Nous avons vu en quoi la loi orale peut être utile. La loi écrite, tout comme la loi orale ne peut pas être changée.

Deutéronome 12.32 (ou 13.1) : «*Vous observerez et vous mettrez en pratique toutes les choses que je vous ordonne; vous n'y ajouterez rien, et vous n'en retrancherez rien*».

Par contre, la halakha, qui fait partie de la torah orale aussi, elle, peut et doit changer. Pourquoi ? Les halakhot (pluriel de Halakha) sont des décrets (lois) rabbiniques, tranchés par les rabbins et les sages afin d'adapter la Torah à la société dans laquelle on vit, pour indiquer comment pratiquer la Torah en tout temps, en toute génération, en toutes circonstances et situations de la vie.

La halakha doit donc évoluer, puisqu'elle sert à adapter la Torah à toutes situations de la vie, en fonction de l'époque dans laquelle on vit. Par exemple, à l'époque de Moïse, la **kétouba** (contrat de mariage) n'existant pas. Il fallut l'introduire au 1<sup>er</sup> siècle, pour éviter certains problèmes. Il a donc fallu évoluer au sujet de la halakha concernant le mariage.

Quelle est l'origine d'une halakha qui change au fil du temps ? C'est Dieu lui-même qui a demandé à Moïse d'établir des juges, des tribunaux, pour diriger le peuple.

Deutéronome 16.18 : «*Tu te donneras des juges et des magistrats aux portes de toutes les villes que l'Éternel, ton Dieu, te donne, tribu par tribu ; ils jugeront le peuple avec justice*».

Deutéronome 17.8 : «*Si une cause relative à un meurtre, à un différend, à une blessure, te paraît trop difficile à juger et fournit matière à contestation dans tes portes, tu te lèveras et tu monteras au lieu que l'Éternel, ton Dieu, choisira*.

*Tu iras vers les sacrificeurs, les Lévites, et vers celui qui remplira alors les fonctions de juge; tu les consulteras, et ils te feront connaître la sentence. Tu te conformeras à ce qu'ils te diront dans le lieu que choisira l'Éternel, et tu auras soin d'agir d'après tout ce qu'ils t'enseigneront. Tu te conformeras à la loi qu'ils t'enseigneront et à la sentence qu'ils auront prononcée; tu ne te détourneras de ce qu'ils te diront ni à droite ni à gauche*».

Il s'agit donc ici de décrets rabbiniques. Cela faisait également partie de la tradition de Yéshoua, d'émettre des décrets rabbiniques, puisqu'il était rabbi.

Yéshoua confirme ainsi qu'avec lui aussi, la halakha est pratiquée. Il demande à Pierre de continuer cette tradition pharésienne, de «*lier et délier*», *Hassir véHitir, אסיר ותיר* (permettre et interdire). Il confirme donc la validité de la halakha et la tradition des anciens.

D'ailleurs le passage suivant nous montre bien que Yéshoua reconnaît l'autorité des juges et des sanhédrins de l'époque :

Matthieu 5.21-22 : «*Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens: Tu ne tueras point; celui qui tuera mérite d'être puni par les juges. Mais moi, je vous dis que quiconque se met en colère contre son frère mérite d'être puni par les juges; que celui qui dira à son frère: Raca! mérite d'être puni par le sanhédrin*».

Cela nous conduit à parler du rapport de Yéshoua et de ses apôtres avec la Torah.

# **Chapitre II : YESHOUA ET LA TORAH :**

## **A. *Contexte de l'époque de Yéshoua :***

Avant de rentrer dans le vif du sujet, il nous faut avant tout dresser le contexte dans lequel Yéshoua va naître et exercer son ministère en Judée.

Au 1<sup>er</sup> siècle le peuple d'Israël, composé à l'origine des 12 tribus, est divisé, séparé : les tribus de Juda et Benjamin sont encore en Israël, mais les 10 autres tribus, regroupées sous le nom d'Ephraïm ou Maison d'Israël, sont dispersées dans la diaspora dans le monde entier. Cette séparation commença après la mort de Salomon. Les deux tribus restées en Israël, Juda et Benjamin, sont divisées en plusieurs sectes (le mot secte n'avait pas à cette époque, le sens péjoratif qu'il a aujourd'hui. Il avait le sens d'une école de pensée) et cela depuis l'époque des Macchabées, deux siècles avant Yéshoua.

Cette situation n'est pas la situation voulue par Dieu pour son peuple, car toute la bible nous montre que la volonté de Dieu c'est l'union du peuple. Dieu n'a qu'un seul peuple. Même les non juifs sont appelés Israël s'ils acceptent de servir le Dieu d'Israël. La volonté de Dieu est donc que nous ne fassions qu'un, comme à l'époque du premier temple, le peuple était uni et ne possédait qu'une seule forme de judaïsme, que nous appellerons judaïsme biblique. Tel est donc le contexte historique dans lequel Yéshoua va exercer son ministère.

Voici quelques détails importants sur les différentes sectes juives de l'époque de Yéshoua, qui nous permettront de mieux comprendre les évangiles et les actes des apôtres.

### **1) Les sadducéens**

Les sadducéens étaient les autorités du temple qui collaboraient avec l'occupant étranger, les Romains, pour pouvoir garder leurs priviléges. D'après le dictionnaire encyclopédique du judaïsme, les sadducéens ne croyaient pas à l'immortalité de l'âme, ni à la

résurrection des morts, ni aux anges, ni à la venue d'un messie. La loi orale (la tradition) des sadducéens était différente de celle des pharisiens.

Les sadducéens, groupe politique et religieux, entretenaient des liens étroits avec le temple et le grand pontificat. Les rabbins (pharisiens) et les sages de l'époque surveillaient les grands prêtres sadducéens, de crainte qu'ils n'introduisent des pratiques désapprouvées ou rejetées par les pharisiens.

Les sadducéens étaient rejetés par la plupart des juifs (les gens du peuple) qui préféraient les pharisiens dont ils sollicitaient les conseils. Attachés au culte du temple, les sadducéens disparurent avec la destruction de celui-ci, laissant le champ libre à leurs adversaires de toujours, les pharisiens.

Les sadducéens étaient partisans de l'aristocratie du temple et du grand pontificat. Selon Flavius Josèphe, historien juif ancien, leurs enseignements plaissaient aux riches (*Antiquités judaïques*, XIII p.298).

Les pharisiens étaient opposés aux sadducéens, Yéshoua fut un de leurs principaux adversaires.

Dans Matthieu 21:12-13, lorsque Yéshoua entre dans le temple, il renverse les tables. Ce sont les sadducéens qu'il traite de voleurs.

«*Vous avez fait de la maison de mon Père une maison de voleurs*».

Les évangiles témoignent que les sadducéens furent les plus actifs à vouloir la mort de Yéshoua. Dans les évangiles, les sadducéens sont les principaux sacrificeurs. D'ailleurs, Caïphe était sadducéen et grand prêtre.

En utilisant les évangiles, poussons notre réflexion plus loin que nos préjugés («les Juifs ont tué Yéshoua»). Il se peut très bien que seuls les sadducéens aient activé et déclenché le procès de Yéshoua, parce qu'ils voyaient en lui un danger. En effet, Yéshoua avait renversé les tables dans le temple en dénonçant le commerce, les abus et la corruption des sadducéens, les traitant de voleurs.

Yéshoua ne représentait pas un danger pour les pharisiens, qui enseignaient le peuple dans les synagogues. Nous avons d'ailleurs un témoignage précieux dans les évangiles qui montre qu'un groupe de pharisiens voulait sauver Yéshoua lorsqu'il monte à Jérusalem.

Luc 13.31 : «*En ce même jour, des pharisiens vinrent, lui disant, Retire-toi et va-t'en d'ici ; car Hérode veut te tuer*».

Matthieu 26.59-61 : «*Les principaux sacrificeurs et tout le sanhédrin cherchaient quelque faux témoignage contre Yéshoua, suffisant pour le faire mourir. Mais ils n'en trouvèrent point, quoique plusieurs faux témoins se fussent présentés. Enfin, il en vint deux, qui dirent : Celui-ci a dit : Je puis détruire le temple de Dieu, et le rebâtir en trois jours*».

Les principaux sacrificeurs, donc les sadducéens, et tout le

sanhédrin (en tout, 120 personnes) cherchaient des faux témoins. Il en vint deux. Deux juifs pour accuser Yéshoua devant un tribunal, réuni par les sadducéens. Où sont les scribes et les pharisiens qui accusent Yéshoua ? Les sadducéens étaient connus pour leur corruption, c'est eux qui cherchent des faux témoins, c'est-à-dire des témoins qu'ils ont corrompus. C'est d'ailleurs pour ces pratiques malhonnêtes et hypocrites que les esséniens avaient quitté Jérusalem et le temple.

Conclusion sur les sadducéens :

1. Yéshoua n'est pas sadducéen. Au contraire, comme d'autres pharisiens, il est un farouche opposant aux principaux sacrificeurs (sadducéens)
2. Les sadducéens sont des juifs qui se disent pratiquants de la Torah, sans croire au plus important, le Royaume de Dieu, la résurrection des morts, la venue d'un messie, etc.
3. Les sadducéens possèdent leur propre halakha (loi orale), différente des pharisiens.

## 2) Les esséniens

D'après le dictionnaire encyclopédique du judaïsme, les esséniens sont une secte juive, semi-monastique, de la 2<sup>e</sup> période du second temple, ayant existé du 2<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne au 1<sup>er</sup> siècle de l'ère chrétienne. Disséminés dans différentes régions d'Israël, avec des concentrations sur la rive ouest de la mer morte. Les esséniens comportaient plus de 4000 membres au 1<sup>er</sup> siècle. Les membres étaient liés à leur supérieur par une complète obéissance. Les membres potentiels devaient subir une période probatoire de 3 ans. Seuls les hommes adultes étaient admis, même si les enfants pouvaient être admis pour être éduqués selon les principes de la communauté.

Toute propriété était mise en commun, ainsi que les revenus. La communauté rejettait totalement le mariage. Cependant, Flavius Josèphe fait état d'une branche essénienne qui permettait le mariage (La guerre des Juifs II, p.160-161). Les esséniens formaient des communautés d'hommes qui se vouaient plus ou moins à l'ascétisme (perfectionnement spirituel par la mortification). La communauté prônait la chasteté, la propreté physique, la pureté rituelle, et le port de vêtements blancs.

Le groupe des esséniens se sépare des pharisiens et des sadducéens, et s'installe dans le désert, formant ainsi leur propre système de sacrifices. Ils ne voulaient pas apporter leurs sacrifices au temple de Jérusalem à cause de la corruption des sadducéens.

Conclusion sur les esséniens :

1. Ce sont des juifs qui lisent et étudient la Torah, et qui refusent de vivre au milieu du peuple
2. Ces juifs possèdent aussi leur propre halakha (loi orale)
3. Bien qu'ayant quelques points en commun avec la première communauté judéo-chrétienne, l'enseignement et la doctrine de Yéshoua est complètement différente de celle des esséniens. Yéshoua n'est pas essénien.

### 3) Les zéotes

Kanaïm קָנָאים en hébreu, littéralement « fanatiques », les nationalistes, les patriotes. Les zéotes étaient doctrinalement rattachés à la secte pharisienne, mais de l'école de **Shammaï**.

Les zéotes étaient une branche armée, comme les esséniens. Ils considéraient les autres pharisiens comme des traitres, vendus à la solde de Rome, car les pharisiens étaient opposés à toute révolte contre les Romains.

A ce stade de l'étude il faut savoir qu'il y avait **7 sortes de pharisiens** à l'époque de Yéshoua.

Les zéotes n'attendent pas la venue du messie pour enclencher la guerre contre l'envahisseur d'Israël, les Romains. Leur fanatisme contribua donc à déclencher la guerre entre juifs et Romains. Petite note : Judas Iscariote était zélote, et comme ses compagnons zéotes, il voulait en finir avec les romains. Judas reconnaissait en Yéshoua le messie libérateur, il pensait que Yéshoua allait assurer la victoire sur les Romains, c'est d'ailleurs probablement une des raisons pour lesquelles il trahit son maître.

Les zéotes déclencheront la guerre contre les Romains en l'an 66.

Conclusion sur les zéotes :

1. Yeshoua n'était pas zélote
2. Yeshoua était comme les pharisiens qui s'opposent à toute révolte contre Rome.

### 4) Les scribes

Sopherim סופרים en hébreu, savants de la première période du second temple, chargés d'enseigner la loi orale (tradition / talmud) et de publier officiellement des décrets et des lois conformément à la Torah. Plus tard, ils furent les copistes et les conservateurs des textes sacrés (le Tanakh).

Experts du texte biblique, les scribes exercèrent après l'exil de Babylone la direction de la nation juive. Ils succèdent aux prophètes, et précèdent les pharisiens. Historiquement, l'époque des

scribes s'ouvre avec Esdras (Ezra), le scribe par excellence, qui ramena les juifs de Babylone en Judée au début du 5<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Le terme scribe, *sopher* סופר en hébreu, dérive du verbe « *compter* ». En effet, les scribes comptaient les lettres de la bible, et avaient le souci de la prononciation la plus exacte de chacun de ses mots. C'est grâce à eux que le texte biblique fut transmis intacte aux générations à venir.

Le terme scribe fut appliqué par la suite aux spécialistes chargés d'écrire la Torah et tout autre texte sacré. Il y avait des scribes pharisiens (Actes 23.6-9), sadducéens et esséniens. Ces 3 sectes avaient des halakhot (pluriel de halakha) différentes.

### 5) Les pharisiens

La secte des pharisiens est sans doute la secte la plus compliquée, car nous apprenons dans le Talmud qu'il y avait 7 sortes de pharisiens au temps de Yéshoua.

Les pharisiens étaient les chefs spirituels du peuple juif en terre d'Israël à l'époque du second temple. Le nom provient de l'hébreu «peroushim» פְּרוּשִׁים qui veut dire «être séparés». On estime que la doctrine des pharisiens a pris racine à l'époque d'Ezra et de Néhémie, cinq siècles avant Yéshoua. Néhémie et Ezra avaient instauré un judaïsme fondé sur la Torah parmi les habitants juifs de Judée et de tout l'empire perse. La tradition nous dit que les pharisiens sont mis en opposition avec les sadducéens, qui représentaient quant à eux la mince couche de la haute aristocratie juive, et pendant une période assez longue, les familles de grands prêtres.

Le monde pharisien, à la différence de celui des sadducéens, se caractérise par l'existence de ses académies d'études religieuses. Les grandes écoles de **Hillel** et de **Shammaï** étaient déjà florissantes au 1<sup>er</sup> siècle avant Yéshoua. Autre chose qui les distingue des sadducéens, leur croyance dans le Royaume des cieux, la résurrection des morts, et la venue du messie. Les sadducéens occupent le temple, les pharisiens enseignent tous les jours dans les synagogues.

Conclusion :

1. la doctrine de Yéshoua n'est ni sadducéenne, ni essénienne, ni zélote, et Yéshoua n'est pas un scribe
2. les pharisiens sont les enseignants du peuple : ils enseignent dans les synagogues, dans les yéshivot (écoles religieuses), sur les places et dans les rues
3. Yéshoua se rapproche donc plus des pharisiens.

Le fait qu'il y ait toutes ces sectes dans le judaïsme de l'époque (dont 7 sortes de pharisiens) montre que le peuple était loin d'être

uni, il est au contraire divisé. Nous comprenons mieux le sens des paroles de Yéshoua lorsqu'il dit «*Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfants, comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et vous ne l'avez pas voulu!*» (Matthieu 23.37).

## B. Yéshoua était-il pharisien ?

Yeshoua est-il pharisien ? Cette question pourrait surprendre beaucoup de chrétiens. Quels versets bibliques pourraient nous faire penser que Yéshoua était pharisien. Rappelons qu'il existe 7 sortes de pharisiens à l'époque de Yéshoua.

Jean 1.24-27 : «**Ceux qui avaient été envoyés étaient des pharisiens. Ils lui firent encore cette question: Pourquoi donc baptises-tu, si tu n'es pas le Christ, ni Élie, ni le prophète? Jean leur répondit: Moi, je baptise d'eau, mais au milieu de vous il y a quelqu'un que vous ne connaissez pas, qui vient après moi; je ne suis pas digne de délier la courroie de ses souliers».**

Des pharisiens viennent questionner Jean Baptiste. Au verset 26, Jean précise «*parmi vous (pharisiens) il y a quelqu'un que vous ne connaissez pas*».

Jean 3.1-3 : «*Mais il y eut un homme d'entre les pharisiens, nommé Nicodème, un chef des Juifs, qui vint, lui, auprès de Yéshoua, de nuit, et lui dit: Rabbi, nous savons que tu es un docteur venu de Dieu; car personne ne peut faire ces miracles que tu fais, si Dieu n'est avec lui.*

Yéshoua lui répondit: *En vérité, en vérité, je te le dis, si un homme ne naît d'en haut, il ne peut voir le royaume de Dieu».*

Nicodème est un pharisien membre du sanhédrin, enseignant pharisien. Il appelle Yéshoua «*rabbi*», ce qui signifie «*mon maître*» ou «*mon enseignant*».

Nicodème dit «**nous savons que tu es un docteur venu de Dieu».**

Un enseignant pharisien dit «*nous savons que...*», ce qui laisse supposer que plusieurs pharisiens reconnaissent en Yéshoua un docteur de la loi. Il est donc possible qu'il y ait un groupe de pharisiens parmi les 7 sortes de pharisiens qui reconnaissent Yéshoua comme rabbi.

Jean 7.50-52 : «*Nicodème, qui était venu de nuit vers Yéshoua, et qui était l'un d'entre eux, leur dit: Notre loi condamne-t-elle un homme avant qu'on l'entende et qu'on sache ce qu'il a fait? Ils lui répondirent: Es-tu aussi Galiléen? Examine, et tu verras que de la Galilée il ne sort point de prophète».*

Nicodème prend la défense de Yéshoua devant tout le sanhédrin.

Luc 13.31 : «*Ce même jour, quelques pharisiens vinrent lui dire: Va-t'en, pars d'ici, car Hérode veut te tuer.*»

Ce passage des évangiles est une preuve indiscutable que Yéshoua est un rabbi, connu et reconnu chez les pharisiens.

Alors que Yéshoua est en route pour Jérusalem, un groupe de pharisiens viennent le prévenir qu'Hérode veut le tuer. Qui sont ces pharisiens qui ne désirent pas la mort de Yéshoua ?

Alors que dans les évangiles, d'autres passages peuvent nous faire croire que Yéshoua était un farouche opposant à tout scribe et pharisen, ici nous voyons un groupe de pharisiens avec qui il n'est pas en conflit. Le fait que le Talmud nous explique qu'il y avait 7 sortes de pharisiens nous permet de mieux comprendre ce passage de Luc 13.31. En effet, si tous les scribes et les pharisiens étaient les ennemis de Yéshoua, jamais ceux-ci n'auraient voulu lui sauver la vie.

Jean 19.38-39 : «*Après cela, Joseph d'Arimathée, qui était disciple de Yéshoua, mais en secret par crainte des Juifs, demanda à Pilate la permission de prendre le corps de Yéshoua. Et Pilate le permit. Il vint donc, et prit le corps de Yéshoua.*

*Nicodème, qui auparavant était allé de nuit vers Yéshoua, vint aussi, apportant un mélange d'environ cent livres de myrrhe et d'aloès.*

Joseph d'Arimathée, un pharisen, membre du sanhédrin avec Nicodème, demande la permission à Pilate d'ensevelir le corps de Yéshoua. Il fera ensevelir le corps de Yéshoua dans sa propre tombe. Ce sont donc 2 pharisiens qui récupèrent le corps de Yéshoua et le préparent afin qu'il soit enseveli selon la coutume juive. Yéshoua sera mis dans un sépulcre appartenant à un pharisen d'Arimathée. Matthieu 27.59-60 : «*Joseph prit le corps, l'enveloppa d'un linceul blanc, et le déposa dans un sépulcre neuf, qu'il s'était fait tailler dans le roc. Puis il roula une grande pierre à l'entrée du sépulcre, et il s'en alla.*

Il est bien précisé que Joseph d'Arimathée et Nicodème sont disciples de Yéshoua.

A l'époque de Yéshoua, seuls les scribes et les pharisiens étaient appelés rabbi.

Jean 1.38 : «*Yéshoua se retourna, vit qu'ils le suivaient et leur dit : Que cherchez-vous ? Ils lui dirent : Rabbi — ce qui se traduit : Maître (celui qui enseigne) — où demeures-tu ?*

Nombreux sont les passages dans les évangiles où Yéshoua est appelé rabbi : Jean 1.49, 3.2, 3.26, 4.31, 6.25, 9.2, 11.8,... et encore plus nombreux sont les passages où Yéshoua est appelé « maître » Luc 5.5, 7.40, etc.,... :

Luc 6.40 : «Le disciple n'est pas plus que le maître ; mais tout disciple accompli sera comme son maître».

A l'époque de Yéshoua, les scribes n'enseignaient plus le peuple comme jadis, ils s'occupaient plutôt des copies de tous les textes sacrés. Ils étaient chargés d'apporter toute précision ou correction grammaticales au texte ; ils étaient aussi chargés d'enseigner petits et grands concernant la prononciation exacte des mots.

Les pharisiens étaient donc devenus les enseignants du peuple. Ils enseignaient dans les rues, sur les places, et surtout à la synagogue.

Luc 4.14-16 : «*Yéshoua, revêtu de la puissance de l'Esprit, retourna en Galilée, et sa renommée se répandit dans tout le pays d'alentour.*

*Il enseignait dans les synagogues, et il était glorifié par tous.*

*Il se rendit à Nazareth, où il avait été élevé, et, selon sa coutume, il entra dans la synagogue le jour du sabbat. Il se leva pour faire la lecture».*

Jean 18.20 : «*Yéshoua lui répondit: J'ai parlé ouvertement au monde; j'ai toujours enseigné dans la synagogue et dans le temple, où tous les Juifs s'assemblent, et je n'ai rien dit en secret».*

Yéshoua est appelé rabbi, et sa coutume est d'enseigner chaque shabbat à la synagogue. De plus, Luc 4.17 nous précise que Yéshoua lit le rouleau d'Ésaïe. Il est monté à la Torah, et il lit la haftara – il est donc le 7<sup>e</sup> lecteur, l'invité d'honneur. Il lit en hébreu, car la lecture de la Torah devait obligatoirement se faire en hébreu à la synagogue. Pensez-vous que le premier venu pouvait entrer à la synagogue, enseigner et monter à la lecture de la Torah ?

Non, Yéshoua avait bien tout d'un rabbi pharisien.

Yéshoua portait des vêtements de rabbi, la tunique du rabbi, qui permettait au peuple de reconnaître un rabbi dans la rue, et de lui poser éventuellement des questions.

Certains passages des évangiles nous montrent que Yéshoua avait des franges à ses vêtements.

Matthieu 9.20 : «*Alors une femme atteinte d'une perte de sang depuis douze ans s'approcha par—derrière et toucha la frange de son vêtement».*

Matthieu 14.36 : «*On le suppliait de leur laisser toucher ne serait-ce que la frange de son vêtement. Et tous ceux qui le touchèrent furent sauvés».*

Les gens sont guéris en touchant les **tsitsit** (franges). Le mot grec «**kraspedon**», traduit par franges, correspond au commandement dans Nombres 15.38: «*Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur qu'ils se fassent, de génération en génération, une frange au bord de leurs vêtements, et qu'ils mettent un cordon bleu sur cette frange du bord de leurs vêtements».*

D'après tous ces éléments tirés des évangiles, nous pouvons nous rendre compte que Yéshoua était de pensée pharisienne. Nous avons lu qu'un

groupe de pharisiens voulait sauver la vie à Yéshoua. Il y' avait donc un groupe de pharisiens qui était d'accord avec Yéshoua.

En voici d'ailleurs une autre confirmation : Actes 5.17-42. Les apôtres sont sur le point de subir le même sort que leur maître, Yéshoua – ils sont en danger de mort.

Qui les menace ? Les sadducéens, ceux qui ont tout mis en œuvre pour faire mourir Yéshoua.

Qui va prendre la défense des apôtres dans le sanhédrin ? Un pharisien nommé Gamaliel, docteur de la loi comme Nicodème et comme d'Arimathée.

Qui va sauver la vie des disciples de Yéshoua ? Un pharisien nommé Gamaliel.

Qui voulait sauver la vie de Yéshoua ? Des pharisiens.

### **C. La ‘Havourah**

A l'époque de Yéshoua, la synagogue est le nom donné au bâtiment dans lequel les juifs et les non juifs se rassemblent pour prier et pour lire la Torah chaque shabbat, et même tous les jours de la semaine, car les juifs se rendaient et se rendent encore aujourd'hui trois fois par jour à la synagogue pour aller prier, ce que les disciples de Yéshoua faisaient aussi : à la 3<sup>e</sup> heure (Actes 2.15), à la 6<sup>e</sup> heure (Actes 10.9), à la 9<sup>e</sup> heure (Actes 3.1).

Dès le début de son ministère, Yéshoua va s'entourer de disciples pour les enseigner, devenant ainsi leur rabbi, leur maître. Cette façon de faire est totalement pharésienne et porte le nom de ‘havourah, qui signifie « rassemblement ».

La ‘havourah est un rassemblement d'une communauté plus petite qu'une synagogue. Les membres d'une ‘havourah créent la structure de leur groupe. Ils décident où, et à quelle fréquence leurs réunions auront lieu, et ce qu'ils feront ensemble. Certaines ‘havourot (pluriel de ‘havourah) ne sont composées que d'adultes, alors que d'autres incluent des familles entières. C'est en quelque sorte, une grande famille. La ‘havourah offre un réseau aux personnes afin de pourvoir aux besoins de ses membres, et offre ainsi aux époux, épouses et enfants un sentiment d'appartenance. Que ce soit durant des périodes de crise ou de grandes célébrations, les familles peuvent chercher du soutien chez les autres.

Cette structure complètement pharésienne ressemble tout à fait à la première église, ou plutôt à la première ‘havourah nazaréenne, à laquelle Yéshoua et ses disciples ont donné naissance.

Plus tard, lorsque les membres de cette ‘havourah commenceront à augmenter, Pierre, Jean et Jacques décideront de fonctionner comme une synagogue en choisissant 7 hommes de plus pour servir aux

tables, pour leur permettre de continuer à enseigner la parole de Dieu et de se consacrer à la prière. Il est intéressant d'étudier comment une synagogue fonctionnait à l'époque de Yéshoua. Elle comportait dix responsables, dont « *l'ange de la synagogue* » ou de l'église (Apocalypse), l'évêque, le diacre, l'interprète, etc.

## **D. L'autorité rabbinique**

Comment Yéshoua est-il devenu rabbin ? D'après le dictionnaire encyclopédique du Judaïsme :

Rabbi – mon maître : titre conféré à une sommité ou à un enseignant faisant autorité en matière religieuse. C'était à l'origine une expression de respect. Au premier siècle, le terme devint un titre officiel conféré aux membres ordonnés du sanhédrin, considérés comme experts en matière de loi juive. La cérémonie au cours de laquelle était conféré le titre portait le nom d'ordination (la sémikhah, *סמיכה*, qui signifie littéralement *imposition des mains*). Yéshoua est-il donc passé devant le sanhédrin pour devenir rabbi ? Etait-ce ce qui lui donnait le droit légal de débattre sur toute question religieuse, et d'émettre ainsi des *halakhot* ?

Il est vraiment surprenant que l'encyclopédie juive (The Jewish Encyclopédia) pp 337 et 338, qu'on peut trouver sur internet, cite Yéshoua et Pierre pour expliquer comment les rabbins se comportaient au premier siècle au sujet de la transmission de l'autorité rabbinique.

Voici ce qu'elle dit : *Pour citer une phrase qui exprime très bien à elle seule l'ordination rabbinique de cette époque, prenons les paroles de Yéshoua lorsqu'il donne l'ordination rabbinique, la sémikhah (qui signifie littéralement «imposition des mains») à Pierre ou aux autres disciples en tant continuateurs de son œuvre. Il ne fait aucun doute que la phrase suivante vient de l'usage pharisién, puisque seuls les pharisiens l'utilisaient pour transmettre la sémikhah. Yéshoua lui dit «Je te donne les clefs du royaume des cieux. Tout ce que tu lieras sur terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur terre sera délié dans les cieux» (Matthieu 16.19 et 18.18).*

*Cela correspond en tous points à ce qu'a écrit Flavius Josèphe, qui, ne l'oubliions pas, était aussi pharisién. Il écrit : «Ce sont les pharisiens qui étaient les vrais administrateurs des affaires publiques. Ils liaient et déliaient les choses permises ou interdites».*

Dans ces deux passages, Yéshoua nomme Pierre comme successeur. En effet, juste après lui avoir imposé les mains (la sémikhah), Yéshoua

annonce à Pierre qu'il doit mourir. Or la sémikhah est bien une tradition pharisiennes. Une autre tradition pharisiennes est qu'un disciple doit devenir comme son maître (Luc 6.40). Un disciple de Yéshoua enseignera uniquement ce que Yéshoua a enseigné :

Matthieu 28.18-20 : «*Yéshoua, s'étant approché, leur parla ainsi: Tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre.*

*Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde».*

Il s'agit d'étudier pour pouvoir transmettre. Le premier exemple nous est donné par Moïse et Josué (Josué 1.6-9). Ainsi nous comprenons que celui qui ne maîtrise ni les niveaux d'interprétation, ni l'histoire de la culture juive interprétera faussement les paroles de Yéshoua pour leur donner un sens qu'elles n'avaient pas lorsque Yéshoua les a prononcées.

Lier et délier (« Hassir véHitir ») est une tradition pharisiennes : trancher entre ce qui est permis et interdit. Avec la sémikhah, Yéshoua a donc transmis par imposition des mains sur la tête un degré de son autorité à ses disciples les plus proches. Il désigne ainsi les nouveaux responsables de la secte nazaréenne. Les nazaréens portent le nom de leur maître (Actes 24.6). Une trentaine d'années après la mort et la résurrection de Yéshoua, en l'an 60, Paul est encore appelé «nazaréen».

Dans plusieurs passages des évangiles et des actes, Yéshoua est appelé «*le nazaréen*» : Matthieu 2.23, 26.71, Jean 18.5,7, 19.19, Actes 2.22, 3.6, 4.10, 6.14, 22.8 et 26.9. Cela semble être un détail, pourtant il est important au niveau prophétique.

Matthieu 2.23: «et vint demeurer dans une ville appelée Nazareth, afin que s'accomplît ce qui avait été annoncé par les prophètes: Il sera appelé Nazaréen».

## **E. La dynastie nazaréenne**

La secte des nazaréens découle tout droit du mouvement pharisiens. A l'intérieur du mouvement pharisiens il y avait plusieurs tendances, dont les plus connues étaient la secte nazaréenne, Beth Hillel et Beth Shammaï, ou encore les 'hassidim'.

Chaque école de pensée pharisiennes était organisée selon un modèle dynastique, c'est à dire que le chef, à son décès, se faisait succéder par un de ses fils, généralement le plus âgé. S'il n'avait pas de fils ou s'ils n'étaient pas digne de lui succéder, il se faisait succéder par un frère. S'il n'avait pas de frère, on pouvait choisir le meilleur de ses

disciples.

C'est ainsi par exemple que Hillel fit succéder à la tête de Beth Hillel son fils Simon, Shimon Ben Hillel, qui lui-même se fit succéder par son fils Gamaliel et ainsi de suite.

La secte nazaréenne étant une secte proche de la pensée pharisiennne, fonctionnait elle aussi de la même façon. Après le départ de Yéshoua, la première 'havourah (assemblée nazaréenne) va s'organiser à Jérusalem pour fonctionner comme une synagogue, avec dix responsables. Et c'est Jacques, frère de Yéshoua, qui en deviendra le chef. Lorsque Jacques, frère de

Yéshoua, fut tué par le grand prêtre sadducéen Hanan (ou Anne) le Jeune, c'est Simon, un autre frère de Yéshoua, qui prit sa relève (Matthieu 13.55 et Marc 6.3 nous montrent que Simon est le frère de Yéshoua).

De Jacques, en l'an 30, à Jude, en l'an 135, 15 membres de la famille de Yéshoua seront responsables de la communauté de Jérusalem. Nous pouvons ainsi nous rendre compte que la première communauté de Jérusalem fonctionne aussi selon le modèle pharisiens. La secte des nazaréens était devenue l'une des sectes pharisiennes les plus populaires de l'époque: Actes 21.20 : «*Quand ils l'eurent entendu, ils glorifièrent Dieu. Puis ils lui dirent: Tu vois, frère, combien de milliers de Juifs ont cru, et tous sont zélés pour la loi.*».

## **F. Un pharisiens nommé Gamaliel**

Un docteur de la loi nommé Gamaliel : qui était-il ? Voici ce que nous dit le dictionnaire encyclopédique du Judaïsme :

Gamaliel 1<sup>er</sup>, dit l'ancien : 1<sup>er</sup> siècle, **président patriarche du sanhédrin**, petit-fils de Hillel. Gamaliel fait preuve d'une humanité universelle, et affirme qu'il convient de traiter les gentils à l'égal des juifs, en ce qui concerne la charité, qu'il s'agisse de l'aide matérielle, des visites à leurs malades, des éloges funèbres ou de l'enterrement de leurs morts, du réconfort apporté à leurs endeuillés, etc.

D'après ce récit, celui des évangiles (Jean 3.3, Luc 13.31) et les actes des apôtres (Actes 5.34-40), nous constatons que Gamaliel, Nicodème, et d'Arimathée, président et membres du sanhédrin, pensent et agissent différemment que d'autres groupes pharisiens.

Ce courant de pensée n'est pas nouveau pour Gamaliel, c'est en effet un héritage familial de Simon son père et Hillel son grand-père. Comme Hillel, Gamaliel enseigne qu'il faut traiter les non juifs de la même façon que les juifs.

Yéshoua fera de même avec la parabole du bon samaritain. N'oublions pas que les samaritains étaient considérés comme des

non juifs. Pourquoi Yéshoua enseigne-t-il «*qui est mon prochain*» (Luc 10.25-37) ? Car d'autres groupes pharisiens enseignent que seul le juif est mon prochain. Cet enseignement provient de l'école de Beth Shammaï, alors que «*qui est mon prochain*» vient de Beth Hillel. En fait, tout l'enseignement de Beth Hillel est basé sur l'amour du prochain. C'est en effet Hillel qui a enseigné quels sont les 2 commandements les plus importants de toute la bible : aimer Dieu et aimer son prochain. C'est exactement ce que Yéshoua enseigne : Luc 10.27 (...) *Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force, et de toute ta pensée; et ton prochain comme toi-même.*

Hillel enseigne «*ne fais pas à ton prochain (à ton semblable) ce que tu ne veux pas que l'on te fasse*».

Yéshoua le messie tourne cet enseignement au positif, dans Matthieu 7.12 : «*Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux, car c'est la loi et les prophètes*».

A ce stade de l'étude il est important de noter ce qui suit :

1) A l'époque de Yéshoua, les pharisiens étaient devenus les enseignants du peuple juif.

Il y a deux courants de pensée pharisiens qui dominent les enseignements, ce sont Beth Hillel et Beth Shammaï.

Comme nous le verrons dans la suite de l'étude, la majorité des décisions et enseignements de Yéshoua sont en accord avec Hillel.

Nous comprenons donc que lorsque Yéshoua se dispute avec les pharisiens, c'est avec ceux de Beth Shammaï. Et ceux qui veulent lui sauver la vie (Luc13.31) sont des pharisiens de Beth Hillel.

2) En comparant les évangiles et le Talmud, nous verrons que Yéshoua enseigne beaucoup plus Hillel, l'amour du prochain, bien que certains enseignements viennent de Shammaï, qui était très rigoureux. Le messie réussit à faire un équilibre parfait entre la justice et l'amour de Dieu.

Yéshoua est aussi le seul rabbi à avoir réuni toutes les sectes juives dans le cercle de ses 12 disciples.

## **F. Les disputes pharisiennes de Yéshoua**

Si nous lisons le nouveau testament en ignorant ou sans tenir compte du contexte juif de l'époque de Yéshoua, nous lui feront dire des choses qu'il n'a pas dites, ou nous lui prêterons des intentions qu'il n'avait pas. Cela fait de Yéshoua un anti-pharisiens

et anti-juif, et a pour effet de produire de l'anti-judaïsme ou de l'anti-sémitisme.

Or Yéshoua était loin d'être anti-juif. En disant à la samaritaine «*Ne sais-tu pas que le salut vient des Juifs ?*» (Jean 4.22), Yéshoua confirme que le peuple d'Israël reste le peuple témoin de Dieu. De plus, voyant son peuple, le peuple Juif, divisé et fractionné en plusieurs sectes (et que les disputes entre sectes tournaient parfois au drame), il dira «*J'ai voulu vous rassembler comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, mais vous ne l'avez pas voulu*» (Matthieu 23.37). Yéshoua voulait rassembler les Juifs comme une mère rassemble ses enfants. Sans oublier qu'il pleure en prophétisant la destruction de Jérusalem (Luc 19.41).

Il faut savoir que les disputes entre sectes juives allaient parfois jusqu'à la guerre civile, comme par exemple celle qui a opposé les pharisiens aux sadducéens, durant le règne d'Alexandre Jannée entre l'an 106 et 76 avant J.C. Une année lors de la fête de souccot, Alexandre fils d'Hyrcan, qui était grand prêtre sadducéen, a corrompu la cérémonie de la libation de l'eau, ce qui déclencha une guerre civile qui dura 6 ans et fit plus de 50000 morts. A cette époque, Alexandre fit crucifier 800 pharisiens.

Après cette guerre, les pharisiens vécurent en parfaite union, jusqu'au jour où Beth Shammaï voulut imposer 18 mesures ou règles (Talmud de Babylone, traité Shabbat 13b) à tous les juifs. Beth Hillel s'opposa à ces mesures. Le Talmud rapporte qu'à cause de cette dispute plusieurs membres de Beth Hillel furent assassinés. En découvrant ces deux détails historiques importants, nous comprenons mieux pourquoi Yéshoua était un adversaire redoutable, premièrement des pharisiens de Beth Shammaï, et deuxièmement des sadducéens.

Si nous tenons compte du contexte juif de l'époque de Yéshoua, nous serons vite persuadés que toutes les disputes que Yéshoua a eues avec les scribes et les pharisiens étaient quelque chose de courant et normal parmi les pharisiens. Elles portaient le nom de disputes « léshem shamaïm » לְשֵׁם שָׁמָעִים, disputes «au nom du Ciel», que l'on peut qualifier de disputes théologiques.

Nous avons déjà passé en revue les différentes sectes juives avec leurs particularités. Dans le Talmud il existe des qualificatifs voir des insultes typiquement juives, ce sont des insultes sans être des insultes, ce sont plutôt des critiques. Ces critiques que nous trouvons dans le Talmud sont identiques à celles des évangiles. En voici la liste :

Hypocrite  
Race de vipère  
Sépulcre blanchi  
Fils de Bélial (ou fils de Satan / fils du mal)

Synagogue de Satan

Bâtiisseur de mur (ceux qui empêchent aux gens l'accès facile à Dieu)

Mur blanchi

Insensé

Le Talmud témoigne que l'attitude de Yéshoua envers les pharisiens n'avait rien d'extraordinaire par rapport à certains autres rabbins de son temps.

Les critiques que Yéshoua faisait des pharisiens de Beth Shammaï, ainsi que celles que l'on trouve dans les rouleaux de la mer morte dans le document de Damas, où Shammaï est appelé «*Prédicateur du mensonge*» et les shammaïens «*des traîtres qui construisent des murs rachitiques*», ne sont pas plus hostiles que celles faites par rabbi Dosa ben Harkinas, un célèbre sage du premier siècle, qui appela son frère Yehonathan «*le fils premier-né de Satan*» (traité Yévamot 16a du Talmud), parce que Yehonathan avait tranché en suivant l'opinion de Beth Shammaï au lieu de Beth Hillel, dans un cas sérieux concernant le mariage et le lévirat.

Dans le traité du Talmud, Sanhédrin 103a, il est écrit : "Rabbi Chisda a dit au nom de Rabbi Yirméyahou bar Abba : quatre catégories de Pharisiens

n'apparaîtront pas devant la présence de Dieu. Ce sont la catégorie des *moqueurs*, la catégorie des *menteurs*, la catégories des *hypocrites* et la catégorie des *calomniateurs*." Et il cite à chaque fois des versets Bibliques pour prouver que ces quatre catégories de personnes ne pourront pas se présenter devant la présence de Dieu.

Dans le traité Sotah 20a, il est écrit: "Rabbi Yehoshoua a dit: un pieux insensé, un trompeur habile, un Pharisiен efféminé et la plaie des Pharisiens provoquent la destruction du monde."

Ces passages du Talmud nous montre clairement qu'au 1<sup>er</sup> siècle, ce genre de disputes étaient chose courante : c'était déjà le cas avant Yéshoua, les disputes entre Shammaï et Hillel en sont la preuve. En découvrant ces deux personnages, nous aurons l'impression de découvrir une introduction aux évangiles et nous ne nous sentirons pas étrangers à leurs discours et disputes. Nous comprendrons mieux tout le contexte du livre des actes des apôtres et des polémiques du vivant de Yéshoua et de l'après-Yéshoua.

### ***G. Hillel et Shammaï***

Hillel était président du sanhédrin pharisiien de l'an -30 jusqu'en l'an 10 de l'ère chrétienne. Yéshoua avait alors entre 14 et 16 ans. A la mort d'Hillel, Shammaï qui était vice-président du sanhédrin lui

succéda jusqu'en l'an 30. La mort de Shammaï coïncide plus ou moins avec celle de Yéshoua. Cela signifie que depuis son adolescence et tout au long de son ministère, c'est Shammaï qui est le président du sanhédrin. Lorsque Shammaï meurt, il cède la place à Gamaliel (petit-fils de Hillel) dont les fils et petit-fils lui succéderont jusqu'à la fin du 2<sup>e</sup> siècle.

Il est intéressant de noter que Simon fils de Gamaliel II (2e siècle), quelques 200 ans après son ancêtre Gamaliel et 5 générations après Hillel, enseigne encore aux sages du peuple juif de ne pas imposer au peuple des contraintes trop difficiles à supporter (Traité Avoda Zara 36a) Si nous comparons cet enseignement à celui du chapitre 15 des actes des apôtres, verset 19, la ressemblance est frappante. Nous avons déjà parlé de l'héritage que constitue l'enseignement familial de Hillel, qui, détail une fois de plus très important, est de descendance davidique, comme Yéshoua.

Hillel et Shammaï étaient tous les deux contemporains de Yéshoua.

Ce contexte historique nous montre pourquoi Yéshoua sera confronté quotidiennement aux disputes qui opposent ces deux écoles pharisiennes. Il devra en effet prendre position sur des halakhot (lois) existantes.

Shammaï et Hillel forment le couple de sages le plus célèbre de l'histoire talmudique. Shammaï est le tenant de la rigueur de la loi, Hillel penche quant à lui toujours pour une interprétation plus souple de la loi.

L'école de Shammaï était la plus représentée avant la destruction du temple ; Yéshoua, qui dans 90% des cas citait Hillel (l'indulgence) avait alors un grand nombre de contestataires, étant donné que les disciples de Shammaï étaient plus nombreux que ceux d'Hillel. Conclusion : Lorsque Yéshoua se dispute avec les scribes et les pharisiens, il s'agit de shammaïens et non pas tous pharisiens confondus.

Beth Shammaï utilisait la tactique de se concerter et de s'assembler en groupe pour affronter Beth Hillel dans le temple (voir traité Betsa 20a dans le Talmud), exactement comme ils le faisaient lorsqu'ils affrontaient Yéshoua (voir Matthieu 22.15). Il est donc très important lorsque nous lisons le nouveau testament, que nous puissions faire la distinction et comprendre avec quel type de pharisiens Yéshoua est en conflit, afin de ne pas loger tout le monde à la même enseigne et risquer de tomber dans l'anti-judaïsme, voir même l'anti-sémitisme.

Après l'an 70, à cause de la destruction du temple, provoquée par les zélotes, qui étaient des pharisiens de Beth Shammaï, il y eut un changement radical : l'école de Hillel fit dès lors prévaloir ses vues. Après une lutte de près d'un siècle, les sages déclareront en l'an 135 à Yavné que les deux écoles enseignaient la Parole de Dieu, mais la

règle sera dorénavant de suivre Beth Hillel.

## **H. Les enseignements d'Hillel, de Yéshoua et de Shammaï**

### A) Faire des nations des disciples

Hillel a enseigné «*Aime l'humanité et rapproche-la de la Torah*» (Pirkei Avot 1.12).

Yéshoua a demandé à ses disciples «*Faites de toutes les nations des disciples*» (Matthieu 28.19).

Shammaï a enseigné «*Aucun non juif ne mérite une part dans le monde à venir*» (à la résurrection) (Traité Sanhédrin 105a).

Shammaï évitait le plus possible le contact avec les non juifs.

### B) Les riches et les pauvres

Hillel n'hésita pas à critiquer l'opulence dans laquelle vivaient à son époque les familles riches et puissantes de Jérusalem (Traité Avot 2.7). Yéshoua traite les sadducéens de voleurs et de corrompus (Marc 11.17). Il demande aux riches d'abandonner leurs richesses pour servir Dieu (Matthieu 19.21).

En tant que président du Sanhédrin Hillel s'efforça de rendre l'étude de la bible le plus accessible possible à tous ses semblables, alors qu'à cette époque les enseignants avaient souvent tendance à effectuer une sélection pour choisir leurs élèves.

Shammaï par exemple choisissait des gens de bonne famille et fortunés, et très probablement avec un quotient intellectuel élevé. Hillel refusait de se comporter de la même façon. Il enseignait la Torah à des ouvriers sur le chemin du travail et recevait chez lui ceux qui souhaitaient lui poser des questions. Il définit cependant des critères élevés pour ses élèves : il fallait étudier la Torah avec abnégation, avec des intentions pures et non pour d'autres raisons (Traité Avot 1.12-13). Hillel enseignait aussi «*N'étudie pas la Torah pour en faire une couronne*» (par orgueil, pour se faire remarquer par les autres) et «*Celui qui exploite la couronne (de la Torah) périra*» (Traité Avot 1.14).

Hillel enseignait toutes les couches sociales du peuple, les riches comme les pauvres, les juifs et les non juifs : l'enseignement d'Hillel est basé sur l'amour du prochain. Il enseigne les deux commandements les plus importants de la Torah : aime Dieu et aime ton prochain. Il enseigne aussi qui est ton prochain.

Yéshoua a aussi des critères élevés : «*Soyez donc parfaits, comme votre Père céleste est parfait*» (Matthieu 5.48).

Il condamne l'attitude de certains pharisiens qui font en sorte de se faire voir des hommes (Matthieu 6.5).

Yéshoua enseigne aussi toutes les couches sociales du peuple, de la prostituée au docteur de la loi – il mange chez les publicains, chez les pharisiens et les gens de mauvaise vie.

A travers la parabole du bon Samaritain, Yéshoua définit aussi qui est notre prochain.

## ***I. Les 7 sortes de pharisiens***

La première question à laquelle nous devons répondre est : que signifie le terme «pharisiens» ?

Pharisien vient de l'hébreu peroush, פָּרוֹשׁ, signifiant «être séparé» ou «interpréter».

Ce n'est cependant pas la définition retenue par le dictionnaire ni l'image qu'en donne le christianisme.

Dans le dictionnaire Larousse nous trouvons plusieurs définitions :

*Pharisaique* : qui tient du caractère ou des habitudes des pharisiens : orgueil pharisaique.

*Pharisisme* : caractère des pharisiens. Hypocrisie, duplicité, fausseté, fourberie

*Pharisien* : membre d'une secte de Juifs qui se distinguaient par une minutieuse observance des règles de la loi mosaïque.

*Homme hypocrite ou orgueilleux.*

L'image que le christianisme a aujourd'hui du pharisien est sans aucun doute un héritage des pères de l'église et de l'église catholique : un pharisien, c'est un hypocrite et un orgueilleux.

En effet, Yéshoua va s'opposer vivement à ce type de pharisien.

Les rabbins recensent 7 types de pharisiens dans le Talmud (Traité Sotah 22b) :

1). Les «*Forts d'épaule*», Ils écrivent leurs actions sur leur dos pour se faire honorer des hommes. 2). Les «*Pointilleux*», qui vont par les rues, traînant, pour se faire remarquer ; en faisant de petits pas sans lever les pieds. 3). Les «*Cogne-tête*», ceux là ferment les yeux, soi-disant pour ne pas voir les femmes et vont se cogner le front contre les murs. 4). Les «*Humbles renforcés*», qui marchent pliés en deux. Ils se montrent comme s'ils avaient déjà tout accompli, et veulent en faire plus. 5). Les «*Pharisiens de calcul*», qui ne pratiquent la Loi que pour avoir les récompenses qu'elle promet, et non par amour pour Dieu. 6). Les «*Pharisiens de la peur*», qui ne font le bien que dans la crainte du châtiment. 7). Les «*Pharisiens du devoir*», ceux là sont les bons.

Pour le christianisme le pharisien est un hypocrite et un orgueilleux.

Les rabbins n'hésitent pas non plus à dénoncer ce type de pharisiens. Cependant, réduire l'image du pharisaïsme à ces 2 types de personnages serait une grave erreur, car quasi l'entièreté de la doctrine chrétienne est pharisaïque : ***la résurrection des morts, le baptême, l'exorcisme (chasser les mauvais esprits), le royaume de Dieu, etc. Les pharisiens du devoir, décrits dans le Talmud, ceux-là sont les bons.***

Nous allons passer en revue plusieurs passages du Talmud pour avoir une meilleure compréhension de ce qui se passe dans le nouveau testament.

### **a) Les pharisiens qui étaient riches**

Nous apprenons par le talmud que Hillel était un pauvre (Traités Yoma 35b ; et Sotah 12a).

Hillel a dit : «*Au plus quelqu'un a de possessions matérielles, au plus il a de distractions*» (Traité Avot 2:7). Rabbi Yéhouda Hanassi, un descendant d'Hillel, a dit : «*Celui qui accepte les plaisirs de ce monde est privé des plaisirs du Monde-à-Venir (à la résurrection), et vice-versa*» (Avot de Rabbi Nathan 28:43a).

Yéshoua était ainsi d'accord avec Beth Hillel lorsqu'il déclara :

«*Malheur à vous qui êtes riches, car vous avez reçu votre consolation. Malheur à vous qui êtes rassasiés, car vous serez affamés. Malheur à vous qui riez, car vous serez dans le deuil et vous pleureriez. Malheur à vous lorsque les hommes parleront de vous en bien, car c'est ainsi que leurs pères agirent avec les faux prophètes*» (Luc 6:20-26).

Yéshoua a dit : «*Bénis êtes-vous, pauvres ; car à vous appartient le Royaume de Dieu*» (Luc 6:20). Yéshoua prêchait l'Évangile «aux pauvres» (Luc 4:18). Hillel était le porte-parole des Juifs pauvres, alors que Shammaï était celui des Juifs riches.

Or les Shammaïens dirigeaient le Sanhédrin pharisiens à cette époque-là, et étaient par conséquent très riches . Les Shammaïens provenaient de bonnes familles et d'un haut rang social.

Beth Shammaï a établi le déroulement des événements selon les conditions de vie des riches (Traité Berakhot 8:1). Par exemple, Hillel acceptait la bénédiction sur le pain comme s'appliquant à l'entièreté du repas, étant donné que le pain était l'aliment principal des pauvres. Beth Shammaï trancha différemment en se basant sur le repas des riches, et déclara qu'il fallait une Berakhah (bénédiction) différente sur tous les aliments (Traité Berakhot 6:5).

L'opinion de Beth Hillel était que «*tout le monde devait être enseigné*», aussi bien les riches que les pauvres, alors que l'ancienne tradition de Beth Shammaï était de n'instruire que ceux qui provenaient de bonnes familles, qui étaient sages, érudits, et riches (Avot de Rabbi Nathan 1:3).

Shammaï fait une distinction entre les riches et les pauvres, il élève les gens de bonne famille, les sages et les érudits. Faire une distinction entre les riches et les pauvres, ce n'est pas ce que la Torah enseigne. En effet, la Torah enseigne à ne pas favoriser les riches, ni à défavoriser les pauvres (Lévitique 19.15). Ces halakhot shammaïennes sont donc ***des lois d'hommes***. C'est contre ces lois que Yéshoua va s'opposer.

### **b) Les pharisiens qui s'opposaient à ce que l'on prêche aux pécheurs repentants**

Yéshoua aurait mené une vie «*séparée des pécheurs*» (Hébreux 7:26). Mais, tout en étant éloigné des pécheurs DÉLIBÉRÉS, il enseignait et s'associait aux pécheurs REPENTANTS. Dans Matthieu 9:10, après avoir vu Yéshoua manger avec des gens de mauvaises mœurs, les Pharisiens furent offusqués. Et Yéshoua leur répondit : «*Ce ne sont pas ceux qui sont bien portant qui ont besoin de médecin, mais les malades*» (Matthieu 9:12).

La réponse de Yéshoua ne peut se comprendre que dans le contexte d'un autre débat entre Beth Shammaï et Beth Hillel. Beth Shammaï disait que la Torah ne devait être enseignée qu'à ceux qui étaient sages, humbles, de bonnes familles et riches, alors que Beth Hillel trancha qu'il faut enseigner la Torah à tout le monde, sans distinction (Avot de Rabbi Nathan, fin du chap. 2).

Hillel a dit : «*Au plus il y a de Torah, au plus il y a de la vie*» (Traité Avot 2:6) et aussi «*Là où les hommes dispersent, toi tu dois rassembler ! Et là où il n'y a personne intéressé par la Torah, toi conserve-là ! Et là où il n'y a pas d'hommes, toi sois un homme !*» Yéshoua a dit une chose similaire en disant : «*Celui qui n'assemble pas avec moi disperse !*» (Luc 11:23).

### **c) Les pharisiens qui «lient de lourds fardeaux» et les imposent aux hommes**

Pour rappel, une halakha (pluriel halakhot) désigne une obligation religieuse à laquelle doivent se soumettre les juifs, aussi bien dans leur relation avec leur prochain que dans leur rapport à Dieu. Elle englobe pratiquement tous les aspects de la vie, naissance, mariage, les joies et les peines, l'agriculture, le commerce, l'éthique et la théologie. Le mot halakha est dérivé du mot Halakh, הַלָּחֶד, qui signifie «*marcher*». En effet, ce système de lois enseigne la voie que doit suivre le peuple juif. C'est-à-dire la marche à suivre que le rabbi enseigne à ses disciples.

Yéshoua a dit de ses adversaires qu'ils «*lient de lourds fardeaux*»

(Matthieu 23:4) et «*filtrent le moucheron*» (Matthieu 23:24) et imposent la dîme sur «*la menthe, l'aneth et le cumin*» (Matthieu 23:23). Toutes ces phrases font là encore référence, non pas à tous les Pharisiens, mais à ceux de Beth Shammaï. Rabbi Eliézer, le shammaïen (Traités Shabbat 130b ; et Niddah 7b), par exemple, enseignait que les plantes et les arbres cultivés pour leurs graines devaient aussi voir leurs feuilles, leurs gousses et leurs tiges se faire dîmer également (Traité Ma'asserot 4:5-6). Imaginez un peu le temps et le travail que représentaient de telles halakhot (règles) impossibles à réaliser. Si nous ne comprenons pas la pensée hébraïque, nous ne pouvons pas comprendre la phrase «*ils lient de lourds fardeaux*». Le mot «**lier**» est un terme halakhique (de la Halakha), qui signifie «*proclamer une décision halakhique qui rend obligatoire*», et «**délier**» signifie «*proclamer une décision halakhique qui rend exempt*». Ce que Yéshoua veut dire ici c'est que ces gens tranchent des Halakhot qui rendent pesante la vie d'un Juif religieux. Beth Shammaï imposait une dîme sur l'huile achetée à des Juifs non-pratiquants, alors qu'Hillel ne le demandait pas. Cela illustre très clairement qui Yéshoua était en train de critiquer. Là encore, il ne s'agit clairement pas de TOUS les Pharisiens, mais de ceux de Beth Shammaï. La miséricorde caractérisait la doctrine d'Hillel (Midrash Vayikra Rabbah 34:3 ; Traités Nedarim 39b ; et Sanhédrin 11a). Lors d'une discussion concernant le Jour du Jugement, Beth Hillel enseigna que ceux qui n'étaient pas totalement justes, mais qui avaient plus de bonnes actions que de mauvaises actions, recevront la miséricorde de Dieu, alors que Beth Shammaï enseigna qu'ils goûteront au feu de la Géhenne (Tosefta Sanhédrin 13:3 ; Rosh HaShanah 16b).

Hillel a enseigné : «*Rends tes dispositions toujours sympathiques pour ton prochain*» (Traité Ketoubbot 17a). Rabbi Yohanan ben Zakai, le disciple direct d'Hillel, avait l'habitude de dire : «*Je désire la miséricorde et non les sacrifices*» (Avot de Rabbi Nathan 1:4). Yéshoua a dit, «*Je prends plaisir à la miséricorde et non dans les sacrifices*» (Matthieu 12:7) et «*Mon joug est doux et mon fardeau est léger*» (Matthieu 11:30), comme le joug et le fardeau des Hilléliens. De par cette phrase, il est clair que Yéshoua n'est pas en train de dire qu'avec lui, il n'y a plus de Halakhot ni de règles à suivre. Au contraire, ce qu'il dit, c'est qu'il se base sur des Halakhot et règles qui sont réalisables, comme celles de Beth Hillel, et non pas comme celles de Beth Shammaï, qui sont IMPOSSIBLES à appliquer. D'ailleurs, c'est le sens du verset : «*Les commandements de Dieu ne sont pas pénibles*» (1 Jean 5:3). Il y'a des commandements, simplement qu'ils ne sont pas pénibles. La Halakha d'Hillel n'était pas pénible, c'est celle de Shammaï qui l'était. Loger TOUS les Pharisiens et TOUT le Pharisaïsme sous la

même enseigne serait donc une erreur.

#### **d) Les pharisiens qui n'accomplissent pas leurs devoirs à cause d'un vœu**

Yéshoua condamna les Pharisiens pour avoir permis aux gens de consacrer tous leurs biens au Temple, rendant ainsi impossible de pourvoir aux besoins de leurs parents (Marc 7:12 ; Matthieu 15:3-9). Notons qu'une telle halakha n'existe nulle part dans toute la littérature rabbinique. L'opinion majoritaire du Talmud est qu'il est interdit, et peu importe les raisons et les circonstances, de consacrer tous ses biens au Temple (Traité Arakhin 28a et 6:2).

Par contre, il existe un cas Talmudique qui ressemble fort à ce que Yéshoua est en train de dire ici, et qui nous indique qu'il parlait là encore à des Shammaïens. En effet, le Talmud (Traité Shabbat 127b) mentionne l'histoire d'un Shammaïen, qui malgré l'interdiction

Talmudique de consacrer tous ses biens au Temple, consacra «*tous ses biens au Ciel*», et à cause de cela, il fut incapable de payer le salaire de ses employés (Sheitot de Rabbi Haï Gaon, sur Shemot 40).

Lorsqu'on lui réclama de payer les salaires, ce Shammaïen déclara qu'il ne pourrait plus jamais se défaire d'un vœu fait au Temple (Traité Nazir 9a), mais il changea d'avis plus tard (Traité Arakhin 28a), étant donné que payer le salaire de son employé est une obligation Biblique.

Dans ce sens-là, lorsqu'il s'adressa à ces Shammaïens, Yéshoua avait raison de dire : «*Vous rejetez le commandement de Dieu, afin de garder votre tradition (Shammaïenne)*» (Marc 7:9).

Ici encore, Yéshoua s'oppose vivement aux lois shammaïennes, appelées *lois d'homme*.

#### **e) Les pharisiens qui prônaient la vengeance**

Yéshoua condamna les Pharisiens pour avoir enseigné «*œil pour œil*» au sens littéral (Matthieu 5:38-39). Or, JAMAIS ce verset d'un œil pour un œil et d'une dent pour une dent ne fut interprété littéralement dans le Judaïsme. En fait, le SEUL Rabbin dans toute la littérature Rabbinique à avoir interprété «*œil pour œil, dent pour dent*» au sens littéral est Rabbi Eliézer (Traité Bava Kama 84a), qui était connu pour n'avoir jamais dévié des enseignements de Beth Shammaï (Traité Shabbat 130b ; et Niddah 7b).

Nous pouvons donc en déduire qu'il tirait son enseignement de ce qu'a dit Shammaï, et que c'est de l'interprétation de Beth Shammaï que Yéshoua était en train de parler ici. Il y a de nombreux passages dans le Talmud qui enseignent à ne pas répondre ni aux

provocations ni aux insultes, mais de les ignorer. Hillel lui-même a dit : «*Ce qui t'est détestable, ne le fais pas à tes semblables*»

(Traité Shabbat 31a). Yéshoua fera écho à cet enseignement en disant : «*Tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le pour eux*» (Matthieu 7:12).

Il est à noter que Yéshoua reprendra aussi les Esséniens, qui avaient instauré une halakha disant qu'il faut *hair son ennemi*. Dans le même contexte, Yéshoua reprendra aussi les Zélotes et les Esséniens qui étaient des gens armés, en disant de ne pas tirer l'épée. Car tous ceux qui prendront l'épée périront par l'épée (Matthieu 26:52).

Cette prophétie de Yéshoua s'accomplira malheureusement en l'an 70 avec la destruction du temple. Les Zélotes (de l'école de Shammaï) seront littéralement tous massacrés par les Romains. Les pharisiens d'Hillel étaient contre toute révolte armée contre l'opresseur romain.

## f) Les pharisiens meurtriers

Yéshoua condamna les Pharisiens en disant : «*Vous êtes les fils de ceux qui ont tué les prophètes*» (Matthieu 23:29-37). Yéshoua cite les Pharisiens comme ayant déclaré, «*Nous ne nous serions jamais joints à l'effusion de sang des Prophètes si nous avions vécu à l'époque de nos pères*». Yéshoua leur répond, «*Vous témoinez ainsi contre vous-mêmes que vous êtes les fils de ceux qui ont tué les prophètes*», indiquant par-là qu'il y a un lien étroit entre ces Pharisiens à qui il s'adresse et ceux qui ont tué les «*prophètes*».

Or, comment les Pharisiens de son époque pouvaient-ils avoir un lien étroit avec les Juifs qui ont assassinés les prophètes des temps Bibliques ? C'est que, par le terme «*Prophète*», Yéshoua, ici, n'est pas en train de parler des prophètes des temps Bibliques.

Les tous premiers débats entre Beth Hillel et Beth Shammaï concernaient «*dix-huit mesures (halakhot)*» (Traité Shabbat 13b) que Beth Shammaï cherchait à imposer aux Juifs. Beth Hillel s'opposa à ces mesures et le Talmud rapporte qu'au cours du débat, pour faire imposer leur point de vue, un certain nombre des membres de Beth Hillel furent assassinés par les membres de Beth Shammaï (Talmud de Babylone, Traité Shabbat 17a ; Talmud de Jérusalem, Traité Shabbat 1:3).

Beaucoup des disciples d'Hillel, dont certains qui furent tués ce jour-là, étaient appelés dans le Talmud «*Prophètes*» (Traité Soukkah 28a ; et Bava Batra 134a). Ce massacre des disciples de Beth Hillel qui permit aux disciples de Beth Shammaï d'être majoritaires dans le Sanhédrin Pharisen eut lieu quelque part entre l'an -20 et l'an -10 avant J.C., et Yéshoua prononça ces paroles quelque part aux alentours de l'an

30, faisant donc de ces Pharisiens de Beth Shammaï les fils des Pharisiens Shammaïens qui assassinèrent les Prophètes. Plus loin, Yéshoua accusa ces mêmes Pharisiens de Beth Shammaï d'avoir assassiné Zekharyah ben Barachie dans le Temple (Matthieu 23:35), comme nous le relate également Flavius Josèphe (Les Guerres des Juifs 4:335).

Shammaï avait enseigné que celui qui engage ou envoie quelqu'un pour aller tuer une autre personne est lui-même coupable de l'assassinat (Traité Kiddoushin 43a), d'où les paroles de Yeshoua : «*Vous témoinez ainsi contre vous-mêmes que vous êtes les fils de ceux qui ont tué les prophètes*», car ce n'était peut-être pas vous au sens littéral, mais puisque ce sont des membres de Beth Shammaï qui l'ont fait, et que vous restez associés à Beth Shammaï malgré ce qu'ils ont fait, vous témoinez donc bien contre vous-mêmes que vous êtes la postérité de ses assassins qui tuèrent les disciples d'Hillel, ainsi que Zekharyah ben Barachie.

Tout cela sont les preuves que ce ne sont pas les Pharisiens que Yéshoua est en train de condamner ici, mais qu'il condamnait Beth Shammaï. Les Pharisiens de Beth Hillel étaient connus pour avoir interdit à un Juif de livrer un autre Juif aux occupants Romains, peu importe le crime qu'il avait commis. Tout devait se régler en famille, entre Juifs, et c'est la raison pour laquelle Gamaliel intercéda au Sanhédrin Pharisiens pour que les Nazaréens aient la vie sauve.

### **g) Les pharisiens qui interdisaient de prier pour un malade le jour du shabbat**

Yéshoua a guéri un homme un jour de Shabbat par la prière uniquement, sans toucher la personne (Matthieu 12:9-14).

Au verset 10, «*Ils demandèrent à Yeshoua : Est-il permis de faire une guérison les jours de shabbat ? C'était afin de pouvoir l'accuser*», il s'agit d'un autre débat entre Beth Shammaï et Beth Hillel quant à savoir s'il est permis de PRIER pour un malade un jour de Shabbat (Tosefta Shabbat 17:14). Beth Hillel a permis une telle prière. Beth Shammaï l'a interdite. La halakha suit Beth Hillel, et aujourd'hui encore, dans toutes les Synagogues, lorsqu'à Shabbat il y'a une personne qui est appelée à la Torah (à la lecture de la torah) qui souhaite que l'on prie pour un malade, la prière « *Mi ShéBerakh* », מִשְׁבָּרָךְ, est prévue à cet effet.

Hillel enseigne que guérir par la foi, un jour de shabbat, est permis (Tosefta 7.14).

Yéshoua dira qu'il est permis de faire le bien un jour de shabbat (Matthieu 12.12).

C'est ce qui est encore enseigné dans les synagogues aujourd'hui : un homme a l'obligation de porter secours à un autre homme s'il est en danger, même si c'est un jour de shabbat. Si quelqu'un a absolument besoin d'un médicament le jour du shabbat, il faut le lui procurer, car dans ce cas la vie a priorité sur le respect du commandement. En effet, Dieu dit qu'il donne les commandements

«*afin que vous viviez*» (Deutéronome 4.1).

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre Matthieu 12.1-5 lorsque les disciples de Yéshoua avaient faim un jour de shabbat, et qu'ils se mirent à arracher les épis de blés car ils avaient faim : ils avaient absolument besoin de manger. La réponse de Yéshoua en est la preuve :

David et ceux qui étaient avec lui avaient faim, ils avaient absolument besoin de manger. Le sacrificeur prit les pains de proposition consacrés à l'Éternel et les donna à David qui était en fuite. De plus Yéshoua était proche du pharisaïsme galiléen, et la tradition halakhique galiléenne permettait le froissement des épis de blé à la main le jour du shabbat.

La connaissance de tous ces petits détails nous évite de tirer de fausses conclusions, comme par exemple que Yéshoua aurait aboli le shabbat. Yéshoua n'a jamais enfreint la Torah, puisqu'il dira de ne pas enlever un seul iota (yod, plus petite lettre de l'alphabet hébreu) de la loi ni même un petit trait de lettre (Matthieu 5.17-20).

En plus de prier pour un malade le jour de Shabbat, la remarque de Yéshoua selon laquelle «*Le Shabbat a été donné à l'homme et non pas l'homme au Shabbat*», sous-entend d'autres disputes entre les deux écoles Pharisiennes, comme par exemple le fait que Beth Shammaï a interdit de promettre l'aumône aux pauvres à Shabbat dans la Synagogue, même pour le mariage d'un orphelin Beth Shammaï a interdit de faire un arrangement de fiançailles à Shabbat, de discuter à Shabbat de l'éducation d'un jeune enfant, de réconforter à Shabbat les endeuillés et même de visiter les malades à Shabbat, alors que Beth Hillel permet tout cela (Tosefta Shabbat 17:14 ; Shabbat 12a). Tous ces passages talmudiques confirment qu'avec les halakhot d'Hillel, la vie religieuse d'un juif était plus légère, au contraire de celles de Shammaï, qui étaient impossibles à réaliser. Yéshoua appellera les halakhot de Shammaï «**lois d'hommes**», alors que les commandements de Dieu sont qualifiés de légers.

#### **h) Les pharisiens qui interdisaient de porter le jour du shabbat**

Yéshoua aurait guéri un homme paralysé à Shabbat et lui aurait demandé de porter son lit et de rentrer chez lui (Jean 5). Les Pharisiens présents considéraient cela comme étant une transgression du Shabbat. Toute personne étrangère à la loi Juive pourrait penser que de ce fait, Yéshoua a aboli le Shabbat, et qu'il n'y a donc plus d'obligation de pratiquer le Shabbat. Mais il y a un problème avec ce raisonnement. La Loi Juive permet de porter à Shabbat sous deux conditions :

1. si la ville ou le quartier dans lequel on se trouve est entourée de murailles, porter des objets le Shabbat est permis (Néhémie 13:15-20) ;

2. s'il n'y a pas de murailles, il faut construire autour du quartier ce que l'on appelle un Erouv, qui est un câble placé sur des poteaux entourant le quartier, et qui qui sert donc de «muraille» symbolique. Il y' a un Erouv autour du quartier Juif d'Anvers, ainsi que dans les villes du monde ayant une forte concentration de population Juive, comme à Londres, Manchester, New-York.

C'est précisément la raison pour laquelle le porteur de bois décrit dans la Torah (Nombres 15:32-36), fut mis à mort, parce que dans le désert, il n'y avait ni murailles ni Erouv, ce qui fait qu'il avait l'interdiction de porter du bois et de le faire entrer chez lui. Mais Jérusalem était une ville entourée de murailles, et il n'y avait donc aucune raison d'interdire à cet homme de porter son matelas.

### **i) Les pharisiens qui se lavaient les mains AVANT de verser le vin**

Dans les évangiles, les Pharisiens se plaignent auprès de Yéshoua du fait que certains de ses disciples ne se lavent pas les mains avant de manger (Matthieu 15.1). Une fois de plus, pour bien comprendre pourquoi Yéshoua se dispute avec certains pharisiens à ce sujet, il faut connaître les halakhot des deux écoles différentes, Beth Shammaï et Beth Hillel. Il s'agit en effet d'une autre dispute entre ces deux écoles pour savoir à quel moment le lavage des mains doit avoir lieu. (Mishnah Berakhot 51b). Selon le Talmud (Traité Berakhot 43a), les repas des pharisiens commençaient par une coupe de vin, et ce n'est qu'après qu'on rompait le pain. Beth Shammaï enseigne que **les mains doivent être lavées AVANT d'avoir rempli la coupe de vin**. Beth Hillel enseigne que **le lavage des mains devait avoir lieu plus tard, avant de rompre le pain**.

Le Talmud explique (Traité Berakhot 52a et b) que Shammaï avait peur que la coupe soit **rituellement souillée A L'EXTÉRIEUR** si les mains n'étaient pas lavées avant. Hillel considérait qu'il est permis **d'utiliser une coupe souillée à l'extérieur**.

Aujourd'hui encore il n'y a pas d'obligation de se laver les mains pour boire le vin, alors que le repas n'a pas encore commencé, mais seulement avant de rompre le pain, moment où l'on considère que le repas a commencé.

Par conséquent le passage de Matthieu 15.1 nous dit que Yéshoua, là encore, tranche selon Hillel concernant **l'Extérieur de la coupe** et qu'il souhaite se laver les mains plus tard, avant le pain.

Le Talmud précise que **ceux de Beth Shammaï considéraient tout**

**ceux qui suivaient Hillel comme étant des gens qui mangent avec des mains souillées et impures, puisque selon eux la coupe souillée rendait aussi les mains souillées.**

En effet Hillel enseignait que **si la partie extérieure d'un ustensile devient impure, l'intérieur reste pur.**

Mais si la partie intérieure devient souillée, le tout est impur

(Mishnah Kelim 25.6). Yéshoua utilise la même règle qu'Hillel lorsqu'il dit, «**Vous pharisiens (de Beth Shammaï) vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, et à l'intérieur vous êtes plein de rapine et de méchanceté»** (Luc 11.39, Marc 7.15 ; Matthieu 15.11).

Le Talmud enseigne exactement la même chose (Traités Sotah 4b et Shabbat 62b). La preuve que Yéshoua et ses disciples ne mangeaient pas sans s'être lavé les mains se trouve dans Actes 10.13 Mais Pierre dit: «*Non, Seigneur, car je n'ai jamais rien mangé de souillé ni d'impur*».

Voilà comment tous ces faits historiques sur Hillel et Shammaï dans le Talmud, ainsi que le contexte social (les riches et les pauvres, les sadducéens, l'hypocrisie des pharisiens de Shammaï) peuvent nous aider à mieux comprendre les disputes relatées dans les évangiles.

### **j) Les pharisiens qui aimait être vus**

Matthieu 23.5-6 : «*Ils font toutes leurs actions pour être vus des hommes. Ainsi, ils portent de larges phylactères, et ils ont de longues franges à leurs vêtements;ils aiment la première place dans les festins, et les premiers sièges dans les synagogues.*

Bien entendu, il s'agit encore d'un débat entre Beth Hillel et Beth Shammaï, en ce qui concerne la longueur des franges qui pendent au vêtement d'un Juif. Le traité Mena'hot 41b explique tout cela en détail. Évidemment, les phylactères et les franges de Beth Hillel étaient plus discrets que ceux de Beth Shammaï.

«*Ils font toutes leurs action pour être vus des hommes*».

Yéshoua a enseigné l'humilité. Il dit «*Je suis doux et humble de cœur*» (Matthieu 11.29), et encore «*Quiconque s'élèvera sera abaissé, et quiconque s'abaissera sera élevé*» (Matthieu 23.12).

Voici ce qu'enseigne Hillel dans midrash Vayikra Rabbah 1.5 : «*Mon humiliation est mon élévation, et mon élévation est mon humiliation*». Hillel a aussi enseigné «*Ne sois pas sûr de toi jusqu'au jour de ta mort, et ne juge personne tant que tu ne t'es pas trouvé à sa place*» (Traité Avot 2.4). Hillel a grandi dans une famille d'extrême pauvreté. Lorsqu'il devint rabbin, il proclama que tous ceux qui voulaient étudier dans son école pouvaient le faire gratuitement. L'école de Beth Hillel fut la première école gratuite accessible à tout le monde, alors que Shammaï n'acceptait que les riches et ceux qui provenaient de

grandes familles juives nobles. C'est sans doute la raison pour laquelle les disciples de Beth Shammaï aimait humilier et se moquer de ceux de Beth Hillel. Les disciples d'Hillel étaient prêts à s'effacer par humilité devant les disciples de Beth Shammaï (Traité Erouvin 13b).

### **k) Les pharisiens de la circoncision et les pharisiens de l'immersion (baptême)**

Un autre grand débat faisait partie du quotidien des 2 écoles rivales, Beth Shammaï et Beth Hillel : à partir de quel moment un non Juif voulant se convertir peut être considéré comme étant Juif ? Dans ce contexte, se convertir signifie appartenir à Dieu pour avoir part à la résurrection (au monde à venir), pour être sauvé.

Shammaï enseignait qu'un non Juif qui voulait se convertir (être sauvé) **devait d'abord être circoncis et observer la loi (Torah)**.

Dans le Traité Yévamot 46b, Rabbi Yehoshoua de Beth Hillel trancha que si un non juif voulait se convertir au judaïsme, **il devait d'abord passer par la purification du mikvé (baptistaire) et être immergé (baptisé) ; à partir de ce moment-là il était considéré comme juif, et il pouvait alors commencer à étudier la Torah et on lui demandait de commencer par observer**

**les commandements de Noé** qui sont les suivants :

- l'interdiction de l'idolâtrie (Genèse 3.5)
- l'interdiction du blasphème (Genèse 9.6 – le meurtre est considéré comme un blasphème puisque c'est porter atteinte à l'image de Dieu, l'homme étant créé à son image)
- l'interdiction du meurtre (Genèse 9.6)
- l'interdiction du sang (Genèse 9.3-4)
- l'interdiction de l'immoralité sexuelle (Genèse 6.1-5)
- l'interdiction du vol (Genèse 2.17)
- l'obligation d'instaurer des cours de justice pour faire respecter ces commandements (Genèse 9.6).

En observant ces commandements, le converti devient alors un ben Noah (fils de Noé).

Ainsi le processus de conversion se faisait petit à petit, sans étudier trop de détails. En étudiant la Torah chaque shabbat à la synagogue, ce nouveau converti découvrirait les règles à suivre. Seulement après ces étapes, s'il voulait aller plus loin, il était alors circoncis.

A la circoncision, il prenait l'engagement de se soumettre à toutes les règles de la Torah, ce que Yéshoua confirme aussi dans Matthieu 5.17-20.

Voilà pourquoi Paul dit aussi dans Romains 2.25 «*la circoncision est utile si tu mets en pratique la loi*» (voir aussi Romains 3.1-2).

Pourquoi selon Beth Hillel l'immersion est prioritaire par rapport à la circoncision : Hillel enseignait que ce sont là les 3 étapes données par Dieu, dans l'ordre, dans le désert.

**Première étape :** Dans Exode 19.10 Dieu dit à Moïse, «*Sanctifie le peuple aujourd'hui, et demain ils laveront leurs vêtements*», signe de purification par l'eau, comme Aaron et ses fils se sont lavés avant d'être ordonnés prêtres pour servir dans le tabernacle.

Parallèlement Paul enseigne dans 1 Corinthiens 10.1-2 :

«*Frères, je ne veux pas que vous ignoriez que nos pères ont tous été sous la nuée, qu'ils ont tous passé au travers de la mer, qu'ils ont tous été baptisés en Moïse dans la nuée et dans la mer*»

**Deuxième étape :** Après la purification par l'eau, ils reçurent la Torah, qu'ils ont appris à connaître. Ils ne pouvaient pas la connaître avant de l'avoir reçue, et c'est sur cela qu'Hillel veut attirer l'attention : **comment un non juif peut-il accepter la Torah s'il ne la connaît pas ?**

**Troisième étape :** C'est seulement après que les hébreux furent circoncis par Josué, juste avant d'entrer dans la terre promise, car les enfants nés dans le désert n'étaient pas circoncis pour 2 raisons :  
- voyager dans le désert était déjà assez pénible, ils ne pouvaient pas ajouter de souffrances supplémentaires  
- pour des raisons hygiéniques

Ce conflit entre Beth Shammaï et Beth Hillel se retrouve dans le chapitre 15 des Actes des apôtres. Pourquoi ? Après la mort et la résurrection de Yéshoua, des milliers de Juifs crurent en Yéshoua le nazaréen et sont devenus Juifs nazaréens (Actes ch. 3 et 4, Actes 21.20). Parmi ces Juifs il y avait des sacrificeurs (Actes 6.7), des pharisiens (Actes 15.5) et des chefs de synagogue (Actes 18.8). Parmi les pharisiens qui crurent en Yéshoua, il y avait, déjà du vivant de Yéshoua, ceux de Beth Hillel. Mais dans Actes 15.1-5, les pharisiens nazaréens dont il est question sont de Beth Shammaï. C'est avec eux que Paul et Barnabas eurent pas mal de conflits (Actes 15.2). En effet, Paul était un pharalien de Beth Hillel, ayant étudié avec Gamaliel, le petit-fils d'Hillel. Ce sont ces pharisiens de Beth Shammaï que Paul appelle «**ceux de la circoncision**» (Galates 2.12), version Darby ou Osty («les circoncis» dans d'autres versions).

Ceux de la circoncision sont donc les nazaréens de Beth Shammaï. C'est pourquoi le conflit se retrouve au sein de la nouvelle secte nazaréenne : Paul et les autres disciples ont le même combat que Yéshoua avec Beth Shammaï.

Quelle opinion vont retenir Jacques le frère de Yéshoua, responsable de l'assemblée de Jérusalem, et les disciples de Yéshoua ?

Il vont adopter à la lettre l'opinion Beth Hillel – cela est confirmé

par le Talmud (Yévamot 46b et Sanhédrin 56a).

Actes 15.19-21 : «*C'est pourquoi je suis d'avis qu'on ne crée pas des difficultés à ceux des païens qui se convertissent à Dieu, mais qu'on leur écrive de s'abstenir des souillures des idoles, de l'impudicité, des animaux étouffés et du sang. Car, depuis bien des générations, Moïse a dans chaque ville des gens qui le prêchent, puisqu'on le lit tous les jours de sabbat dans les synagogues.*»

On retrouve toutes les interdictions du verset 20 dans la Torah, et elles correspondent aux lois de Noé (voir supra) :

- s'abstenir de l'idolâtrie (Lévitique 17.7-9)
- s'abstenir du sang (Lévitique 17.10-11)
- s'abstenir des animaux étouffés (Lévitique 17.12-16) : il s'agit de pratiques idolâtres
- s'abstenir de l'impudicité (Lévitique 18.1-26)

Ce ne sont donc pas ici de nouvelles règles (halakhot) que les disciples vont prescrire, mais bien celles de Beth Hillel. En effet, Jacques, le frère de Yéshoua précise bien dans ce passage de ne pas créer de difficultés aux **nouveaux convertis** car Moïse (la Torah) est lu chaque Shabbat à la synagogue, ils auront donc l'opportunité d'apprendre la Torah petit à petit. Jacques dicte ici les étapes que doivent suivre les païens qui se convertissent à Dieu, à savoir **1) observer les lois de Noé, 2) apprendre la Torah chaque shabbat à la synagogue**. Remarquons aussi que ni la synagogue ni le shabbat ni l'étude de la Torah (Moïse) ne posent un problème à la première communauté nazaréenne.

### **\* Ruth avait ouvert la voie**

Le débat que nous venons d'expliquer concernant la conversion des païens dans la première communauté nazaréenne est très important, car il est le cœur d'un grand débat dans les églises aujourd'hui, comme il a été tout au long de l'histoire de l'église : les païens sont-ils oui ou non obligés d'observer toute la torah ?

Tout au long de l'histoire de l'église, l'on a répondu par la négative, mais forcés de constater que lorsque nous faisons une étude plus approfondie de ces textes dans leurs contextes, nous découvrons le contraire.

L'histoire de Ruth, à laquelle l'on accorde très peu d'importance dans le christianisme et qui pourtant est incontournable dans le judaïsme, nous relate de façon imagée le processus de la conversion des non-juifs, pour avoir part à la communauté d'Israël et au monde à venir.

L'apôtre Paul, lorsqu'il traite de ce sujet dans sa fameuse épître aux Romains, qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive, et de laquelle l'on a fait tellement de mauvaises interprétations, comme l'on a fait pour d'autres épîtres de ce même Paul,

en tordant leurs sens, tellement que le style pharisién de ce dernier est difficile à comprendre pour des esprits occidentaux, dit ceci au chapitre 11 et au verset 30 : «*par leur désobéissance (Israël) vous (les païens) avez maintenant obtenu miséricorde*».

En effet le livre de Ruth commence avec une désobéissance des juifs. Comment le sait-on ? Parce qu'il commence avec une famine, suivie d'un exil. Or ces deux fléaux font partie de la liste des nombreux fléaux contre lesquels Dieu met son peuple en garde en cas de désobéissance, dans le chapitre 29 du livre du Deutéronome.

Si donc Elimélekh et son épouse Naomi partent en exil, c'est parce que eux et leurs contemporains ont péché contre Dieu et ses commandements. Et où vont-ils s'exiler ? A Moab, peuple que l'Éternel avait banni à jamais de la communauté des saints : «*L'Ammonite et le Moabite n'entreront pas dans l'assemblée de l'Éternel, même à la dixième génération et à perpétuité* » (Deutéronome 23:3).

Et pourtant, ce sont deux femmes de ce peuple qui vont avoir la grâce et la miséricorde en ayant la possibilité de s'agréger à la communauté des saints. Et après plusieurs malheurs qui frappèrent la famille de Naomi, le temps du retour au pays a sonné pour cette femme demeurée seule avec ses belles-filles. Elle s'apprête à les renvoyer chez elles, n'ayant plus de fils à leur proposer en mariage.

Et là vont se présenter deux modèles de païens qui s'attachent à Dieu : Ruth et Orpa, dont les noms sont très significatifs.

Ruth : Attachement

Orpa : Dos, Nuque.

La première s'attache et la seconde est celle qui tourne le dos.

En effet, nous voyons que bien qu'au départ les deux femmes aient manifesté un élan de foi pour suivre Naomi dans son retour sur sa terre, Orpa se rétractera devant l'épreuve que lui fera subir Naomi pour éprouver les motivations de son cœur. Et la conclusion de Naomi est sans appel : «*ta belle-sœur est retournée vers son peuple et vers ses dieux*» (Ruth 1:15). Cette phrase et l'ordre dans laquelle elle est dite nous enseignent un principe fondamental : On ne peut s'attacher à un dieu sans s'attacher à son peuple au préalable. Et ce principe va être repris par Ruth, qui dira à Naomi : «*Où tu iras j'irai, où tu demeureras je demeurerai ; ton peuple sera mon peuple, et ton Dieu sera mon Dieu ; où tu mourras je mourrai, et j'y serai enterrée*» (Ruth 1 : 16-17).

Cette phrase de Ruth nous montre tous les éléments qu'embrasse un non-juif lorsqu'il s'approche du Dieu d'Israël :

1. **Un peuple** : une culture, une histoire, des coutumes, une langue, un mode de pensée.

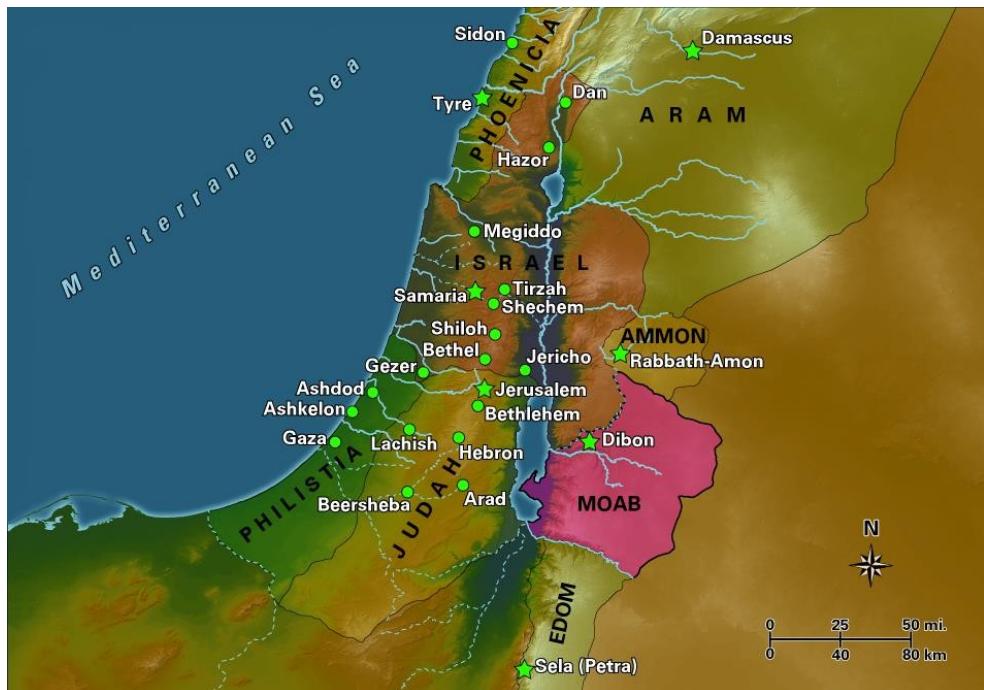
2. **Une demeure** : une maison donc un modèle familial (Matriarcat, patriarchat?), un modèle d'éducation des enfants etc.

### 3. Un Dieu : un culte précis, des règles et des lois précises.

Ruth se met donc en marche, en ayant à mon sens une petite connaissance de la vie de ce peuple qu'elle va embrasser. L'histoire nous enseigne que même en exil, la majorité des juifs sont toujours restés fermement attachés à leurs coutumes et d'une certaine façon à la Torah. Et l'on peut penser que pour pouvoir épouser Mahlon, fils de Naomi, elle a dû adopter ne serait-ce qu'un minimum des lois de ce peuple afin que la cohabitation soit possible.

Ruth donc, en plus de cet élan de foi qu'elle manifeste pour suivre Naomi vers son peuple et son Dieu, avait déjà un minimum de pratique que nous pouvons mettre en parallèle avec le minimum demandé à un non-juif dans la synagogue antique, les 7 lois de Noé.

Ce qui est intéressant, c'est que pour se rendre à Bethléem de Juda en provenance de Moab, il faut absolument traverser le Jourdain.



Le Jourdain, הַיּוֹרֶד, Hayarden en hébreu, signifie celui qui descend ; et d'où descend-il ? Du mont Hermon, qui dans la tradition juive est une image du trône de Dieu. Ce fleuve jouit depuis de nombreux millénaires d'une tradition très sainte. Il serait le torrent de Kerith où Dieu avait caché le prophète Élie et l'avait nourri miraculeusement pendant trois ans. Et à cause de cette réputation dont jouit ce fleuve et des nombreux miracles qui s'y sont produits (l'ouverture du fleuve sous la conduite

de Josué etc.), des communautés de fils de prophètes y avaient été installées (2Rois 2 : 6-7). A peu près à l'époque de Yéshoua beaucoup de groupes s'y étaient retirés pour se consacrer dans la perspective de la venue du Messie, et Jean-Baptiste y baptisait.

La traversée de Ruth de ce Jourdain est donc l'image du baptême. Ruth réunit donc trois critères importants : la foi, le baptême et les lois de Noé.

Selon une vision à courte vue, elle devrait s'arrêter là, d'autant plus que Boaz, dont le nom signifie «*la force est en lui*» et qui est une image du Messie la reconnaît et reconnaît sa foi en faisant même une allusion à la foi d'Abraham, qui est le père de la foi : «*On m'a rapporté tout ce que tu as fait pour ta belle-mère depuis la mort de ton mari, et comment tu as quitté ton père et ta mère et le pays de ta naissance, pour aller vers un peuple que tu ne connaissais point auparavant*» (Ruth 2 : 11). En disant cela Boaz répond à la question de Ruth : «*Comment ai-je trouvé grâce à tes yeux, pour que tu me reconnaises (et non pour que tu t'intéresses à moi), moi qui suis une étrangère ?*» (Ruth 1 : 10).

Boaz (Le Messie) reconnaît donc Ruth comme une convertie à cause de ces trois éléments dont nous avons parlé plus haut : la foi, le baptême et ce minimum requis (lois de Noé). Il confirme cette reconnaissance en ajoutant : «*Que l'Éternel te rende ce que tu as fait, et que ta récompense soit complète de la part de l'Éternel, le Dieu d'Israël, sous les ailes duquel tu es venue te réfugier !*» (Ruth 1: 12).

S'abriter sous les ailes de la Shekhina (la présence divine) est un terme technique des rabbins jusqu'à nos jours pour désigner la conversion d'un non-juif.

Mais ce que Boaz a aimé c'est l'attitude de Ruth qui dès son arrivée au sein de ce peuple n'a pas pris de repos, mais n'a fait que glaner, ce qui est l'image de l'étude de la torah. Ruth ne s'est donc pas contenté du minimum qui lui était requis, elle a cherché à aller plus loin et cette attitude a vraisemblablement plu à Boaz. Et cette Ruth sur laquelle Dieu a déjà étendu son aile va demander que Boaz étende sur elle son aile : «*Pendant ce temps, Boaz mangeait et buvait, et son cœur se sentait bien. Puis il alla se coucher à l'extrémité du tas de grains. Alors elle vint furtivement, le découvrit près de ses pieds et se coucha. Et il arriva, à minuit, que l'homme se mit à trembler. Il se pencha alors en avant, et, voici, une femme était couchée à ses pieds ! Alors il dit : " Qui es-tu ? " Et elle dit : " Je suis Ruth ton esclave ; étends sur ton esclave ton aile, car tu es rédempteur ". Alors il dit : " Bénie sois-tu de l'Éternel, ma fille. Cette dernière marque de fidélité vaut mieux encore que la première, tu n'as pas couru après les jeunes gens, qu'ils soient pauvres ou riches. Et maintenant, ma fille, n'aie pas peur. Tout ce que tu diras, je le ferai pour toi, car tout le monde sur la place publique sait que tu es une femme de valeur ».*

La première question que nous pouvons nous poser est celle-ci : Pourquoi Ruth, que Boaz avait **reconnue** comme s'étant réfugiée sous les ailes de la Shekhina demande encore à ce dernier d'étendre sur elle **son aile** ? Avant tout il nous faut comprendre à

quoi fait allusion le mot «aile», קָנָף, Kanaf en hébreu, c'est l'endroit du vêtement sur lequel tout Israélite doit mettre des Tsitsit (franges), qui ont pour but de leur rappeler les commandements du Seigneur selon Nombres 15 : 38-39 : «*Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur de se faire des franges aux coins de leurs vêtements, dans toutes leurs générations, et d'ajouter à la frange de chaque coin un cordon d'azur. Cela formera pour vous des franges dont la vue vous rappellera tous les commandements de l'Éternel, afin que vous les exécutiez et ne vous égariez pas à la suite de votre cœur et de vos yeux, qui vous entraînent à l'infidélité*

Que veut donc Ruth en demandant que Boaz étende sur elle le pan de son vêtement ou son aile ? Après avoir eu un élan de foi, adopté les lois de Noé, être passée par les eaux du baptême et été **reconnue** comme étant sous les ailes de la Shekhina, elle veut maintenant prendre tous les commandements de la Torah, et c'est ce à quoi fait allusion cette demande de Ruth, c'est aussi la marque des non-juifs qui au temps de la fin voudront se rapprocher du Dieu d'Israël, selon Zacharie 8: 23 : «*Ainsi parle l'Éternel des armées: "En ces jours-là, dix hommes de toute langue, de toute nation, saisiront le pan du vêtement (Kanaf) d'un juif en disant: Nous voulons aller avec vous, car nous avons entendu dire que Dieu est avec vous!"*».

La réponse de Boaz va confirmer ce que nous venons d'affirmer : «*Boaz dit encore: "Étends le manteau qui te couvre et tiens-le bien." ; elle le lui tendit, et il y mit six mesures d'orge, l'en chargea et rentra en ville*». Le vêtement ou le manteau représente notre justice selon Ésaïe 64 : 6. Et Boaz lui dit d'étendre, d'élargir la justice qu'elle avait déjà acquise par tout ce chemin qu'elle avait déjà fait. C'est à dire que maintenant le moment était arrivé d'aller plus loin, après tout ce temps de glanage (étude) sans relâche. Et que va-t-il mettre dans ce vêtement ? Six mesures d'orge qui représente les six aspects de la Torah selon que les détaille le psalmiste.

En effet lorsque nous lisons le psaume 19, nous constatons que David fait un parallèle entre la nature et la Torah, qui sont les deux sources de la révélation divine. Et le point commun entre les deux, c'est que la nature qu'il décrit dans ce psaume a été créée en six jours tout comme la Torah contient six parties qui sont : a. **Torah** : enseignement : *Partie de la Torah enseignant les fondements des croyances en ce qui concerne les études sur la divinité et tout ce qui touche à la prophétie* ; b. **Edout** : témoignage : *Partie des récits contenus dans la torah, accessibles à tous et compréhensibles de tous, qui nous enseignent sur les comportements de Dieu avec ses créatures, comme les récits des patriarches, le déluge, la tour de Babel ou encore la sortie d'Égypte* ; c. **Pékoudim** : ordonnances : *Partie de la torah dont le but est le souvenir, comme les fêtes de l'Éternel ou encore le souvenir des pauvres, étrangers veuves et orphelins* ; d. **Mitsva** : commandement : *Majeure partie des commandements dont le sens est clair et qui nous expliquent le sens de la vie, comme le fait de ne pas tuer, ne pas voler etc.* ; e. **Hoq** : loi / **Yira** : crainte : *Partie de la torah regroupant les commandements que l'on ne comprend pas mais que l'on doit appliquer comme un esclave obéit à son maître sans demander le pourquoi des*

chooses ; f. **Mishpat** : jugement, justice : *Partie de la torah regroupant les récompenses et les punitions, les normes de justice en ce qui concerne tel ou tel cas.*

Ces six parties sont aussi reprises dans chacune des 22 strophes que contient le Psaume 119. Ainsi Ruth par ce geste prend sur elle toute la torah. Et bizarrement, juste après qu'elle ait manifesté ce désir, Boaz s'écrie : «*Tout ce que tu demanderas, je le ferai pour toi*», rappelant ainsi ce que dit Yéshoua : «*Celui qui a mes commandements et qui les garde, c'est celui qui m'aime ; et celui qui m'aime sera aimé de mon père, je l'aimerai et je me ferai connaître à lui*» (Jean 14 : 21) ; «*Si vous demeurez en moi, et que mes paroles demeurent en vous, demandez ce que vous voudrez, et cela vous sera accordé*» (Jean 15 : 7) ; «*Si vous gardez mes commandements vous demeurererez dans mon amour, de même que j'ai gardé les commandements de mon Père, et que je demeure dans son amour*» (Jean 15 : 10).

Yéshoua tient jusqu'au moindre petit trait de lettre de la Torah, pour lui celui qui méprise ce moindre petit trait de lettre dans sa marche et qui enseigne aux autres à faire de même, sera appelé le plus petit dans le royaume des cieux. Il ne remet pas en cause son salut, mais il fait comprendre que cet homme n'est pas allé au bout, il a manqué le but. Oui, même les non-juifs sont contraints par la Torah comme le dit cette prophétie d'Ésaïe sur les temps messianiques, ceux qui suivront la venue du Messie, c'est à dire ceux que nous sommes en train d'étudier : Ésaïe 56 : 1-7 : «*Ainsi parle l'Éternel: "Observez la justice et faites le bien; car mon secours est près de venir et mon salut de se manifester. Heureux l'homme qui fait cela, et le fils d'Adam qui s'y tient fortement! Heureux qui respecte le Sabbat et ne le profane point, et qui garde sa main de toute action mauvaise! Et qu'il ne dise pas, le fils de l'étranger qui s'est rallié à l'Éternel: "Certes, le Seigneur me séparera/distinguera de son peuple!"* Et qu'il ne dise pas, l'eunuque: "Hélas! Je ne suis qu'un arbre desséché!". Car ainsi s'exprime l'Éternel: "Aux eunuques qui observent mes sabbats, qui se complaisent à ce que j'aime, qui s'attachent à mon alliance, à eux, j'accorderai, dans ma maison et dans mes murs, un monument, un titre qui vaudra mieux que des fils et des filles; je leur accorderai un nom éternel, qui ne périra point. **Et les fils de l'étranger, qui s'agrègent à l'Éternel, se vouant à son culte, aimant son nom et devenant pour lui des serviteurs; tous ceux qui observent le sabbat et ne le profanent point, qui persévérent dans mon alliance, je les amènerai sur ma sainte montagne, je les comblerai de joie dans ma maison de prières, leurs holocaustes et autres sacrifices seront les bienvenus sur mon autel; car ma maison sera dénommée Maison des prières pour toutes les nations"**".

Le désaccord entre Hillel et Shammaï était que le premier considérait le non-juif comme étant converti dès le moment où il a manifesté un élan de foi, est passé par les eaux du baptême et a pris sur lui les lois de Noé, en attendant qu'il s'instruise en détails sur la torah pour mieux la pratiquer, et le second ne considérait le non juif comme converti que seulement s'il se faisait circoncire et prenait tout de suite sur lui toute la torah. Les apôtres vont donc adopter la Halakha de Hillel, ce que les Shammaïens de la communauté nazaréenne n'accepteront jamais. Et Paul, l'apôtre

des païens aura à faire à eux tout au long de son ministère. C'est la raison pour laquelle lorsque nous lisons ses épîtres, nous avons l'impression qu'il prône l'abolition de la torah, alors qu'au contraire il prône le respect de la torah, mais progressivement pour les païens. Il veut d'abord insister sur le fondement du salut qui est le pardon des péchés par l'œuvre de la croix. Alors il ne veut que personne ne les juge au sujet du shabbat, des fêtes, des nouvelles lunes etc. car pour lui il faut leur laisser le temps d'apprendre progressivement sans les brusquer. Il ira jusqu'à l'extrême avec les Galates qui avaient été travaillés justement par ces Shammaïens. Mais comme il le dira lui-même : «*Anéantissons-nous donc la Torah par la foi ? Loin de là ! Au contraire, nous confirmons la Torah*» (Romains 3 : 31).

## **I) Les pharisiens qui permettaient le divorce pour n'importe quelle raison**

C'est l'un des très rares cas où Yéshoua s'aligne du côté de Beth Shammaï, contre Beth Hillel. Shammaï enseigne qu'un homme ne peut divorcer de sa femme que s'il trouve chez elle quelque chose lié à la nudité :

- façon indécente de s'habiller, promiscuité avec d'autres hommes
- pour cause de sexe (absence de chasteté, adultère)
- si elle refuse systématiquement les rapports intimes
- si la femme ne peut pas avoir d'enfants

Hillel lui était beaucoup plus large dans les raisons pour lesquelles un homme pouvait divorcer.

Voilà pourquoi la question posée à Yéshoua dans Matthieu 19.3-12 est la suivante : «*Est-il permis de répudier sa femme pour un motif quelconque* » ? Il s'agit en fait de la controverse entre Beth Hillel et Beth Shammaï. A ce sujet Beth Hillel permettait le divorce beaucoup plus facilement que Beth Shammaï. De longues explications en hébreu seraient nécessaires pour comprendre les raisons pour lesquelles Hillel avait cet avis sur le divorce. Ceci dit, cette fois Yéshoua se range du côté de Beth Shammaï, alors que ses disciples pensaient qu'ils trancheraient de nouveau comme Beth Hillel. Ce ne fut pas le cas, d'où la réaction des disciples :

Matthieu 19.10 : «*Ses disciples lui dirent: Si telle est la condition de l'homme à l'égard de la femme, il n'est pas avantageux de se marier* ».

Ce n'est pas le seul cas où Yéshoua se range du côté de Beth Shammaï, qui ne l'oubliions pas est le tenant de la rigueur de la loi. Il suffit de lire Matthieu chapitres 5, 6 et 7 pour se rendre compte que Yéshoua peut aussi être très rigoureux. Il va même encore plus loin que Shammaï dans la rigueur lorsqu'il adopte quelques halakhot

esséniennes.

### 1) La halakha des serments

Matthieu 5:33-37 : « Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens: *Tu ne te parjureras point, mais tu t'acquitteras envers le Seigneur de ce que tu as déclaré par serment.*

*Mais moi, je vous dis de ne jurer aucunement, ni par le ciel, parce que c'est le trône de Dieu;*

*ni par la terre, parce que c'est son marchepied; ni par Jérusalem, parce que c'est la ville du grand roi.*

*Ne jure pas non plus par ta tête, car tu ne peux rendre blanc ou noir un seul cheveu.*

*Que votre parole soit oui, oui, non, non; ce qu'on y ajoute vient du malin ».*

Yéshoua rejoint ici la halakha des Esséniens :

Guéniza A, Col.15 lignes 1-3 : « [Un homme ne] jurera pas par Aleph et Lamed נ (Elohim), ni par Aleph et Dalet ד (Adonai) mais par les vœux de ceux qui entrent dans l'alliance. Il ne mentionnera pas la Loi de Moïse, parce que le nom de Dieu y est écrit en entier, et s'il jure par elle puis commet un péché, il aura profané le Nom Divin. »

### 2) La halakha des voyages

Matthieu 10:9-11 : « N'acquérez ni or, ni argent, ni monnaie de bronze pour l'emporter à la ceinture, ni sac pour la route, ni deux tuniques, ni sandales, ni bâton, car l'ouvrier mérite sa nourriture. Dans toute ville ou tout village où vous entrerez, informez-vous pour savoir s'il s'y trouve quelqu'un qui est digne, et demeurez chez lui jusqu'à ce que vous partiez ».

Luc 22:36-38 : « Et il leur dit: Maintenant, au contraire, que celui qui a une bourse la prenne et que celui qui a un sac le prenne également, que celui qui n'a point d'épée vende son vêtement et achète une épée. (...) Ils dirent : Seigneur, voici deux épées. Et il leur dit : C'est assez ».

Ici Yéshoua rejoint encore les Esséniens, voir Les Guerres des Juifs de Josèphe 2:8:4 (version anglaise, traduction libre) :

« Ils (les esséniens) n'ont pas de ville propre, mais beaucoup d'entre eux vivent dans chaque ville ; et si l'un d'entre eux vient d'un autre lieu, ce qu'ils possèdent est à disposition de celui-ci, comme si c'était à lui ; et il entre chez ceux qu'il n'a jamais connu auparavant, comme s'il les connaissaient depuis longtemps. C'est pourquoi ils n'emportent rien lorsqu'ils voyagent dans des régions éloignées, mais ils prennent néanmoins leurs armes avec eux, **par crainte des voleurs** (...) »

On voit dans ce passage que la mise en commun de tous les biens était une halakha essénienne.

C'est ainsi que le Talmud et l'histoire (Flavius Josèphe, les documents de la Mer Morte) peuvent venir nous éclairer au sujet

des disputes pharisiennes que nous rencontrons dans les évangiles : il ne s'agit là que de polémiques entre Hillel et Shammaï. L'entièreté du chapitre 23 de Matthieu en est un exemple. L'intégralité des disputes que nous trouvons dans les évangiles se retrouvent dans le Talmud.

### **J. Yéshoua, le maître des Halakhot**

Jean 3 :1-2 : « *Mais il y eut un homme d'entre les pharisiens, nommé Nicodème, un chef des Juifs, qui vint, lui, auprès de Yéshoua, de nuit, et lui dit: Rabbi, nous savons que tu es un docteur venu de Dieu; car personne ne peut faire ces miracles que tu fais, si Dieu n'est avec lui* ». Un des chefs pharisiens dit à Yéshoua : « *Nous savons que tu es un docteur venu de Dieu* ». Il est clair que Yéshoua le nazaréen est un grand maître en matière halakhique. La halakha (marche à suivre) nazaréenne est composée d'halakhot :

- pharisiennes hilléliennes
- pharisiennes shammaïennes
- pharisiennes galiléennes
- esséniennes

Sans oublier celles que Yéshoua en tant que rabbi, chef et maître de la communauté nazaréenne, a instauré lui-même. En effet, nous lisons souvent dans les évangiles des passages où Yéshoua dit « *Vous avez appris qu'il a été dit (...) Mais moi je vous dis (...)* », instaurant ainsi ses propres halakhot.

Yéshoua est le seul rabbi qui a pu rassembler dans le cercle de ses douze disciples toutes les sectes juives. En effet, Jacques et Jean fils de Zébédée, André et Pierre sont esséniens. Matthieu Lévi, qui récolte les taxes pour le temple, est sadducéen. Judas et Simon le cananite sont zélotes (de « kénani » = le zélé). Les pharisiens sont Philippe, Barthélémy, Thomas, Jacques et Thaddée (les scribes faisant partie des pharisiens).

Après avoir rassemblé les douze disciples qui représentent symboliquement les douze tribus et donc Israël, Yéshoua a réussi à créer un équilibre parfait entre miséricorde et rigueur de la Torah, par le biais de ses halakhot. Matthieu 23.23 : « *(...) vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité: c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses* ». Il accepte et enseigne toutes les sectes juives qui sont représentées par les douze comment observer la Torah. Avec la secte nazaréenne, Yéshoua parvient à rassembler Israël et toutes les sectes juives en un seul groupe, pour faire la volonté de Dieu, être

un comme lui est un, laissant ainsi un message silencieux, puisque les actes crient plus fort que les mots. Moi, Yéshoua, je suis celui qui rassemble tout Israël.

Rappelons-nous quelques paroles du Messie : Je ne suis venu que pour les brebis perdues de la maison d'Israël. Je suis le bon berger. J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie. Celles-là, il faut aussi que je les amène. Il y aura un seul troupeau, un seul berger. Afin que tous soient un. Allez, faites de toutes les nations des disciples.

## Chapitre III : YESHOUA ET LE TALMUD :

Suite à toutes les références talmudiques citées dans le chapitre précédent, les questions suivantes se posent :

Le talmud est-il présent dans les évangiles ?

Yéshoua et ses disciples citaient-ils ou se référaient-ils au talmud ?

Mettaient-ils le talmud en pratique ?

Cette question paraît anachronique puisque la mise par écrit du Talmud s'achève officiellement aux alentours du 5<sup>e</sup> siècle.

Commençons par voir ce que signifie le mot talmud. La racine du mot talmud vient du verbe LILMOD לִלְמֹד en hébreu, qui signifie étudier.

TALMUD, תַּלְמֹד, c'est donc l'étude. TALMID, תַּלְמִיד, c'est un étudiant.

Talmud Torah, תַּלְמֹד תּוֹרָה, c'est donc l'étude de la Torah.

Est-ce que le talmud existait déjà à l'époque de Yéshoua? Le talmud est déjà présent dans les évangiles et il porte le nom de « *tradition des anciens* » ou « *les coutumes de nos pères* ».

Matthieu 15.2 : « *Pourquoi tes disciples transgressent-ils la tradition des anciens?* Car ils ne se lavent pas les mains, quand ils prennent leurs repas ».

Actes 28.17 : « *Mes frères, sans avoir rien fait contre le peuple ni contre les coutumes de nos pères, j'ai été fait prisonnier et de Jérusalem, livré entre les mains des romains* ».

Quelle est l'origine de cette tradition des anciens, qui est aussi appelé loi orale à l'époque de Yéshoua?

L'origine de la loi orale est la même que celle de la loi écrite (torah), aussi appelée loi de Moïse.

Lorsque Moïse monta sur le mont Sinaï pour recevoir les commandements, il resta 40 jours et 40 nuits en présence de l'Éternel. C'est à ce moment que Dieu lui donna la loi écrite, et la loi orale.

## **A. Yéshoua et la tradition des anciens**

L'attitude de Yeshoua à l'égard de la loi orale était-elle positive ou négative ?

Voici ce qu'enseigne le talmud à plusieurs reprises :

*« Ce qui est écrit a la préséance sur ce qui a été enseigné oralement »*

En d'autres mots, la torah écrite a priorité sur la loi orale.

Talmud, Traité shabbat 128b affirme que l'interdiction de la loi écrite surpassé l'interdiction de la loi orale.

Toujours le Talmud, Traité pessahim 9b dit que l'on doit être plus strict avec une loi de la torah qu'avec une loi orale. Yéshoua était-il d'accord avec cet enseignement de la loi orale ?

Matthieu 23.23 : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et que vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité : c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses ».

Nous voyons ici que Yeshoua confirme la validité de la loi orale, puisqu'il enseigne qu'il y a une priorité dans les commandements.

*« Vous laissez ce qui est plus important dans la loi (torah). C'est cela qu'il fallait pratiquer en premier, sans négliger les autres choses (loi orale) ».* En effet, comme nous l'avons vu plus haut, payer la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin n'est pas un commandement de la loi écrite, mais bien une loi orale (Traité Ma'asserot 4.5-6).

## **B. Yéshoua, rabbi, rabban, rav, possek**

Yeshoua n'était pas un simple rabbi, puisqu'il émettait des halakhot et des hidoushim (actualisations, renouvellements). Il était donc considéré comme rabbi, rabban, rav, et possek puisqu'il a rempli ces 4 fonctions :

**Rabbi** : maître.

**Rav** : un rabbi qui a déjà une génération de disciples de son vivant.

**Rabban** : un rav qui a connu de son vivant les disciples de ses disciples.

**Possek** : docteur rabbinique pouvant émettre halakhot et hidoushim. Si la halakha et le hidoush est confondu, cela n'entraîne pas de conséquences au niveau de la compréhension de la nouvelle alliance. Toutes ces références et enseignements talmudiques nous permettent d'éclairer certaines idées reçues erronées de la nouvelle alliance.

### C. Yéshoua citait-il le Talmud pour enseigner ?

Matthieu 7.6 : « *Ne donnez pas ce qui est sacré aux chiens et ne jetez pas vos perles devant les cochons, de peur qu'ils ne les piétinent et ne se retournent contre vous pour vous déchirer* ».

Ce passage nous montre que Yéshoua enseigne ses disciples et le peuple de ne pas jeter les choses saintes aux chiens. A l'époque de Yéshoua le terme « *chien* » était employé en métaphore pour désigner les païens idolâtres ou méchants, qui ne savent pas apprécier ce qui est saint.

Le terme « *chien* » était aussi employé pour désigner les gens éhontés, sans foi ni loi. La tradition des anciens enseignait, « *tout comme le chien flaire le pain de loin, les méchants flairer les os du riche pour le piller* » (Talmud de Babylone, Sanhédrin 119a, rabbi Yehoshoua ben Lévi).

Rabbi Ishmaël, fils de Yossé, enseignait que les Samaritains (qui étaient considérés comme païens) s'attachaient aux pratiques idolâtres, *autant que le chien est attiré par l'odeur des carcasses* (Midrash Bereshit rabba 81). Rabbi Yehoshoua ben Lévi compare les justes aux **invités à la table du roi**, alors que les païens sont comparés à **des chiens qui ne se contentent que des miettes qui tombent de la table des fils** (Midrash Téhilim rabba sur Téhilim 4.8).

Rabbi Yéshoua dit dans Matthieu 15.26 : « *Il n'est pas bien de prendre le pain des enfants (des fils) et de le jeter aux chiens (les païens)* ».

D'après ces passages, il est clair que Yéshoua emploie aussi la tradition des anciens pour enseigner. La doctrine de Yéshoua étant basée sur l'amour du prochain comme celle de Beth Hillel, il est évident que Yéshoua accepte tous les pécheurs qui se repentent, juif comme non juif, puisque c'est la loi même qui l'enseigne, « *Aime ton prochain comme toi-même* ».

Dans Matthieu 7.6, le terme « *chien* » est associé au terme « *porc* », comme dans 2 Pierre 2.22 : « *Il leur est arrivé ce que dit un proverbe vrai: Le chien est retourné à ce qu'il avait vomi, et la truie lavée s'est vautrée dans le bourbier* ».

Le chien est l'animal qui retourne manger son vomi, le porc retourne dans la boue après s'être lavé. Tous ces termes sont employés comme métaphores par les rabbis.

Voici un tableau d'enseignement talmudiques pharisiens que Yeshoua a aussi enseigné.

	<b>Enseignements de Yéshoua</b>	<b>Enseignements Talmudiques des Pharisiens</b>
<b>1</b>	Puis il leur dit : Le Shabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le Shabbat <b>Marc 2:27</b>	Rabbi Yonatan ben Yossef a dit : Car c'est une chose sainte pour vous, c'est à dire que le Shabbat a été remis entre vos mains, et non pas vous entre les mains du Shabbat. <b>Talmud Yoma 85b</b>
<b>2</b>	Et il leur répondra : Je vous le dis en vérité, toutes les fois que vous n'avez pas fait ces choses à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous ne les avez pas faites. <b>Matthieu 25:45</b>	Celui qui trahit son prochain, c'est comme s'il a trahi Dieu. <b>Tosefta Shavouot, chapitre 3</b>
<b>3</b>	Mais moi, je vous dis que quiconque regarde une femme pour la convoiter a déjà commis un adultère avec elle dans son cœur. <b>Matthieu 5:28</b>	Celui qui jette des regards envieux ne fusse que sur le petit doigt d'une femme mariée, c'est comme s'il a commis l'adultère avec elle. <b>Kallah, chapitre 1</b>
<b>4</b>	afin que vous soyez fils de votre Père qui est dans les cieux; car il fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons, et il fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes. <b>Matthieu 5:45</b>	Rabbi Abahou a dit : Le jour où la pluie tombe est plus élevé que {le jour de} la Résurrection des Morts, car la Résurrection des Morts n'est que pour les justes, alors que la pluie tombe et pour les justes et

		pour les méchants. <b>Talmud Taanit 7a</b>
5	Mais quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite. <b>Matthieu 6:3</b>	Quelle est la sorte de Tsédaka (aumône) qui délivre l'homme d'une mort non-naturelle ? Quand un homme donne sans savoir à qui il donne, et que le mendiant reçoit sans savoir de qui il reçoit. <b>Talmud Bava Batra 10a-b</b>
6	En priant, ne multipliez pas de vaines paroles, comme les païens, qui s'imaginent qu'à force de paroles ils seront exaucés. <b>Matthieu 6:7</b>	Si quelqu'un prolonge sa prière et s'attend donc ainsi à ce qu'elle se réalise, il finira avec une grosse vexation du cœur, comme il est dit, « L'espoir différé rend le cœur malade. » <b>Talmud Berakhot 55a</b>
7	C'est pourquoi je vous dis: Ne vous inquiétez pas pour votre vie de ce que vous mangerez, ni pour votre corps, de quoi vous serez vêtus. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement ?...Ne vous inquiétez donc point, et ne dites pas: Que mangerons-nous ? que boirons-nous? de quoi serons-nous vêtus ? <b>Matthieu 6:25-31</b>	Rabbi Eliézer HaGadol déclare : Quiconque n'a plus qu'un seul morceau de pain dans son panier et dit, « Que mangerai-je demain ? » n'appartient qu'à la catégorie de ceux qui sont petits dans la foi. <b>Talmud Sotah 48b</b>
8	Que votre parole soit oui, oui, non, non; ce qu'on y ajoute vient du malin. <b>Matthieu 5:34-37</b>	Un « oui » juste est un « Oui »; un « non » juste est un « Non. » <b>Talmud Bava Batra 49b</b> Que ton « oui » soit un « oui », et que ton « non » soit un « non. » <b>Bava Metsia 49a</b>

9	<p>En ce temps-là, Yeshoua prit la parole, et dit : Je te loue, Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que tu as caché ces choses aux sages et aux intelligents, et de ce que tu les as révélées aux enfants.</p> <p><b>Matthieu 11:25</b></p>	<p>Rabbi Yohanan a dit : Depuis que le Temple fut détruit, la prophétie a été retirée aux prophètes et fut donnée aux insensés et aux enfants.</p> <p><b>Talmud Bava Batra 12b</b></p>
10	<p>C'est pourquoi, vous aussi, tenez-vous prêts, car le Fils de l'homme viendra à l'heure où vous n'y penserez pas.</p> <p><b>Matthieu 24:44</b></p>	<p>Ou comme Rabbi Zera qui, chaque fois qu'il surprenait ses disciples en train de tenter de calculer le temps de la venue du Mashiach, leur disait, « Je vous en supplie, ne repoussez pas sa venue; car il a été enseigné: il y a trois choses sur lesquelles on tombe quand on ne s'y attend pas, un objet trouvé, un scorpion et Mashiach ».</p> <p><b>Talmud Sanhedrin 97a</b></p>
11	<p>Vous avez appris qu'il a été dit: Tu aimeras ton prochain, et tu haïras ton ennemi. Mais moi, je vous dis: Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous maltraitent et qui vous persécutent,</p> <p><b>Matthieu 5:43-44</b></p>	<p>Ceux qui sont insultés, mais n'insultent pas en retour; ceux qui s'entendent faire des réprimandes mais ne répondent pas; ceux qui servent {Dieu} par amour et se réjouissent dans leur affliction; au sujet de tous ceux-là, l'Écriture déclare : « Ceux qui aiment Dieu, sont comme la sortie du soleil à son zénith.</p> <p><b>Talmud Yoma 23a; Gittin 36b; Shabbat 88b</b></p>
12	<p>Yéshoua leur répondit : Vous êtes dans l'erreur, parce que vous ne comprenez ni les Écritures,</p>	<p>Il n'y aura pas d'union maritale dans le Monde-à-Venir.</p> <p><b>Ma'asserot 4:5-6</b></p>

	<p>ni la puissance de Dieu. Car, à la résurrection, les hommes ne prendront point de femmes, ni les femmes de maris, mais ils seront comme les anges de Dieu dans le ciel.</p> <p><b>Matthieu 22:23-30</b></p>	
13	<p>Si vous pardonnez aux hommes leurs offenses, votre Père céleste vous pardonnera aussi; mais si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père ne vous pardonnera pas non plus vos offenses.</p> <p><b>Matthieu 6:14-15</b></p> <p>Heureux les miséricordieux, car ils obtiendront miséricorde !</p> <p><b>Matthieu 5:7</b></p>	<p>Ce n'est que si vous pardonnez aux autres que Dieu vous pardonnera.</p> <p><b>Talmud Rosh HaShanah 17a</b></p> <p>Celui qui est miséricordieux envers les autres, Dieu sera miséricordieux envers lui.</p> <p><b>Talmud Shabbat 151b</b></p> <p>Comme Dieu est, vous serez aussi : Tout comme Dieu est miséricordieux, vous aussi, vous serez miséricordieux.</p> <p><b>Sifri Ekev 49</b></p>
14	<p>Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, où la teigne et la rouille détruisent, et où les voleurs percent et dérobent;</p> <p><b>Matthieu 6:19</b></p>	<p>Il arriva que Manobaz avait gaspillé toute la fortune de son père en la donnant à la charité. Son frère le réprimanda :</p> <p>« Ton père a amassé des trésors et toi tu as tout dilapidé ! » Il répondit : « Mon père a placé des trésors là où des mains humaines ont le contrôle; moi, je les ai placé là où aucun main n'a le contrôle sur eux.</p> <p>Mon père a amassé des trésors d'argent, moi, j'ai amassé des trésors d'âmes.</p> <p>Mon père a</p>

		amassé des trésors pour ce monde-ci, moi, j'ai amassé des trésors pour le Monde Céleste. » <b>Talmud de Jérusalem Péah 15b</b>
15	Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés. <b>Matthieu 7:1</b>	Hillel avait l'habitude de dire : « Ne jugez pas votre prochain tant que vous ne vous êtes pas mis à sa place. » <b>Mishnah Pirkei Avot 2:14</b> « Ne soyez pas le juge des autres, car il n'y a qu'un seul juge, {le Dieu Unique ». <b>Mishnah Pirkei Avot 4:10</b>
16	Car on vous jugera du jugement dont vous jugez, et l'on vous mesurera avec la mesure dont vous mesurez. <b>Matthieu 7:2</b>	Par la façon dont vous jugez les autres, Dieu vous juge. <b>Shabbat 127b</b> Le dicton suivant a été attribué à Rabbi Me'ir : « La mesure par laquelle on mesure, c'est par elle que l'on sera mesuré. » <b>Sanhedrin 100a</b>
17	Pourquoi vois-tu la paille qui est dans l'œil de ton frère, et n'aperçois-tu pas la poutre qui est dans ton œil ? Ou comment peux-tu dire à ton frère: Laisse-moi ôter une paille de ton œil, toi qui as une poutre dans le tien ? Hypocrite, ôte premièrement la poutre de ton œil, et alors tu verras comment ôter la paille de l'œil de ton frère. <b>Matthieu 7:3-5</b>	Rabbi Tarfon a dit : « Je me demande s'il est encore possible que quelqu'un dans cette génération puisse être réprimandé. Si quelqu'un dit à un autre, "Retire la paille qui est dans ton œil !", il se voit répondre, "Retire d'abord la poutre qui est dans le tien!" » <b>Arakhin 16b</b> S'ils osent dire, « Retire l'écharde qui est dans ton œil ! », ils se verront rétorquer, « Retire la poutre

		<p>qui est dans ton propre œil ! »</p> <p><b>Bava Batra 15b</b> Celui qui condamne les autres voit en eux ses propres fautes.</p> <p><b>Kiddoushin 70a</b> Ne réprimande pas ton prochain par le péché que toi-même tu commets.</p> <p><b>Bava Metsia 59a</b></p>
18	<p>Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux, car c'est la loi et les prophètes.</p> <p><b>Matthieu 7:12</b></p>	<p>Hillel a dit : « Ce qui t'est détestable, ne le fais pas aux autres. C'est là toute la Torah, et le reste n'est que commentaire. »</p> <p><b>Shabbat 31a</b></p>
19	<p>Mais quiconque entend ces paroles que je dis, et ne les met pas en pratique, sera semblable à un homme insensé qui a bâti sa maison sur le sable.</p> <p><b>Matthieu 7:26</b></p>	<p>Celui qui étudie la Torah mais ne fais pas de bonnes œuvres est comparable à quelqu'un qui a bâti une fondation en paille, de sorte que même un flux mineur d'eau la détruira.</p> <p><b>Mishnah Pirkei Avot 3:17</b></p>
20	<p>Le frère livrera son frère à la mort, et le père son enfant; les enfants se soulèveront contre leurs parents, et les feront mourir.</p> <p><b>Matthieu 10:21</b></p>	<p>Dans les talons du Messie (temps de la fin), l'insolence grandira et l'honneur tombera en désuétude... les jeunes humilieront les vieux, les vieux se tiendront debout en présence des jeunes, un fils insultera son père, une fille se lèvera contre sa mère, une belle-fille contre sa belle-mère, et les ennemis de l'homme seront des membres de sa propre maison; le visage de la génération sera semblable à la face d'un chien, un fils</p>

21	<p>Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. <b>Matthieu 10:8</b></p>	<p>n'aura pas honte devant son père. S'il en sera ainsi, que nous reste-t-il sur lequel s'appuyer ? Il reste notre Père Qui est Dans Les Cieux. <b>Sanhédrin 49b</b> Tout comme j'enseigne gratuitement, de même enseignez gratuitement. <b>Bekorot 29a</b></p>
22	<p>Quiconque s'élèvera sera abaissé, et quiconque s'abaissa sera élevé. <b>Matthieu 23:12</b></p>	<p>Celui qui se rend humble pour la Parole dans ce Monde-ci sera élevé dans le Monde-à-Venir; et celui qui fait de lui-même un esclave de la Parole dans ce Monde-ci deviendra libre dans le Monde-à-Venir. <b>Bava Metsia 85b</b></p>
23	<p>Alors il dit à ses disciples : La moisson est grande, mais il y a peu d'ouvriers. <b>Matthieu 9:37</b></p>	<p>La journée est courte mais le travail est énorme, et les ouvriers sont paresseux mais la récompense est grande; et le Maître de la Maison {Dieu} est insistant. <b>Mishnah Pirkei Avot 2:15</b></p>

Nous pouvons donc conclure qu'il y a des enseignements talmudiques dans les évangiles. D'ailleurs, une des définitions du talmud est la suivante :

Talmud, terme forgé sur la racine du verbe LILMOD qui signifie étude, et qui est employé en divers sens. L'un renvoie aux opinions et enseignements que les disciples ont acquis de leur maître afin de les exposer, de les expliquer et de les enseigner. (Dictionnaire Encyclopédique du Judaïsme, page 982)

Une partie du talmud est donc composé d'enseignements que le rabbi a donné aux disciples et que ceux-ci ont mis par écrit afin d'être transmis. Exactement ce que les disciples ont fait en écrivant les évangiles !

## **D. Yéshoua et ses disciples mettaient-ils en pratique la loi orale ?**

Le simple fait que Yéshoua se rendait chaque shabbat à la synagogue nous prouve que Yéshoua mettait en pratique la loi orale.

Luc 4.16-17 : « *Il se rendit à Nazareth, où il avait été élevé, et, selon sa coutume, il entra dans la synagogue le jour du sabbat. Il se leva pour faire la lecture, et on lui remit le livre du prophète Ésaïe* ».

Selon sa coutume talmudique pharisiennne, Yéshoua fait la lecture d'Ésaïe 61.1-2, ce qui correspond à la haftara précise du cycle triennal de la lecture de la Torah, c'est-à-dire lire la Torah en 3 ans, comme c'était la tradition de la loi orale en Israël à l'époque de Yéshoua (Talmud de Babylone, Mégila 29b).

### **a) La préparation de la pâque**

Matthieu (lire de 26.17 à 26.30) : « *Le premier jour des Pains sans levain, les disciples vinrent dire à Yeshoua : Où veux-tu que nous te préparions le repas de la Pâque ?* ».

Matthieu 26.30 : « *Après avoir chanté les cantiques, ils se rendirent à la montagne des oliviers* ».

Une fois de plus, selon sa coutume annuelle, Yéshoua célèbre la fête de pâque (Pessa'h), qui consiste en une succession de 15 étapes différentes, prières, bénédictions, repas, récit de la sortie du peuple hébreu d'Égypte, et chants. C'est de cette façon bien précise que Yéshoua faisait la fête de pâque.

Par exemple, Matthieu 26.23 nous permet de savoir qu'ils étaient à la 9<sup>e</sup> étape du Séder (« ordre ») de la pâque, car à cette étape, on trempe les herbes amères dans le 'harosset (mélange de fruits secs moulus). Quatre coupes de vin sont bues durant ces 15 étapes. Seul l'évangile de Luc nous permet de voir qu'il y avait plusieurs coupes de vin. Et pour terminer le Séder, les chants du Hallel sont chantés, comme nous l'indique Matthieu 26.30 : « *Après avoir chanté LES chants* » : ce sont des chants bien définis. Le Hallel est composé des Psaumes 113 à 118. Ici encore nous constatons que Yéshoua et ses disciples mettaient en

pratique la loi orale, car nulle part dans la bible vous ne trouverez comment préparer la fête de Pessa'h, ni son déroulement, puisque c'est une loi orale (Talmud de Babylone, Pessahim 95a).

## **b) Les trois prières quotidiennes**

Tout comme le prophète Daniel, tous les juifs prient trois fois par jour. Si nous lisons attentivement les actes des apôtres, nous constatons que les disciples de Yeshoua respectaient des heures de prières bien précises, en accord avec la loi orale.

Actes 3.1 : « *Pierre et Jean montaient ensemble au temple, à l'heure de la prière: c'était la neuvième heure* ».

Actes 10.9 : « *Le lendemain, comme ils étaient en route et qu'ils approchaient de la ville, Pierre monta sur le toit en terrasse, vers la sixième heure, pour prier* ».

Actes 2.1-15 nous montre que les disciples sont en prière dès la troisième heure, lorsqu'ils sont remplis de l'Esprit de Dieu.

Yeshoua fait allusion à la 3<sup>e</sup> prière dans une parabole où il parle de la 11<sup>e</sup> heure (Matthieu 20.6).

Nous voyons ici encore que les disciples de Yéshoua respectaient bien cette loi orale.

Il est nécessaire de citer un détail très important au sujet des 3 prières quotidiennes. Ces 3 prières étaient faites aux heures où les sacrifices étaient offerts au temple. De ce fait, nous pouvons mieux comprendre le passage des évangiles qui nous parle de la crucifixion de Yéshoua, où les ténèbres sont tombées de la 6e à la 9e heure (Matthieu 27.45). Nos prières peuvent aussi être considérées comme des sacrifices : Psaumes 50.14 : « Offre pour sacrifice à Dieu des actions de grâces ».

Une des traditions rabbiniques pharisiennes consiste à ce que le rabbi enseigne à ses disciples à prier (Luc 11.1). Comment Yéshoua nous a-t-il enseigné à prier ?

Dans Matthieu 6.9, Yeshoua dit « *voici donc comment vous devez prier* ».

### **c) Le notre Père**

Le Notre Père se trouve dans Matthieu 6.9-13.

Cette prière est en fait calquée sur un modèle de prière typiquement juif, car toute prière juive est composée de 3 parties.

Premièrement, la louange (versets 9 et 10), deuxièmement, les requêtes (versets 11 à 13), et troisièmement, les remerciements et bénédictions de Dieu (fin du verset 13).

Si nous comparons le Notre Père au Talmud, nous pouvons comprendre l'origine culturelle et cultuelle de cette prière.

Sources juives	Nôtre Père : Matthieu 6:9-13
Notre Père qui es dans les cieux <b>(Mishnah Yoma, invocation habituelle)</b>	Vous donc, priez ainsi : Notre Père qui es dans les cieux
Que soit sanctifié ton nom très haut dans le monde que tu as créé selon ta volonté. <b>(Kaddish, Kedoushah et 18 bénédictions de la prière quotidienne)</b>	Que ton Nom soit sanctifié
Que vienne bienôt et que soit reconnu du monde entier ton règne et ta seigneurie afin que soit loué ton nom pour l'éternité <b>(Kaddish)</b>	Que ton règne vienne
Que soit faite ta volonté dans le ciel et sur la terre, donne la tranquillité de l'esprit à ceux qui te craignent, et, pour le reste, agis selon ton bon plaisir <b>(Tosefta Berakhot 3.7, Talmud Berakhot 29b)</b>	Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel
Fais-nous jouir du pain que tu nous accorde chaque jour <b>(Mekhilta sur Exode 16.4 ; Beza 16a)</b>	Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien

Remets-nous, notre Père, nos péchés comme nous les remettons à tous ceux qui nous ont fait souffrir ( <b>Shemoné Esré ; Mishnah Yoma à la fin ; Tosefta Taanit 1.8 ; Talmud Taanit 16a</b> )	Remets-nous nos dettes comme nous-mêmes avons remis à nos débiteurs
Ne nous induis pas en tentation ( <b>Siddour ; prière quotidienne ; Berakhot 16b, 17a, 60b ; Sanhédrin 107a</b> ) Mais tiens-nous éloignés de tout mal	Et ne nous soumets pas à la tentation Mais délivre-nous du Mauvais
Car la grandeur et la gloire, la victoire et la majesté sont tiennes, ainsi que toutes les choses au ciel et sur la terre. A Toi est le règne et Tu es le Seigneur de tout être vivant dans tous les siècles ( <b>1 Chroniques 29.11</b> )	Car c'est à Toi qu'appartiennent le règne, la puissance et la gloire pour les siècles des siècles

## *E. Enseignements talmudiques dans la nouvelle alliance*

### **a) Paul et le Talmud**

Paul va aussi utiliser « *la tradition des anciens* » ou « *la tradition de nos pères* », qui n'est en fait que la loi orale, aujourd'hui appelée « *talmud* ».

2 Timothée 3.8 : « *De même que Jannès et Jambrès s'opposèrent à Moïse, de même ceux-là s'opposent à la vérité ; ce sont des gens à l'intelligence pervertie, inaptes à l'épreuve de la foi* ».

Où l'apôtre Paul est-il allé chercher les noms de Jannès et Jambrès ?

Qui sont ces deux hommes qui se sont opposés à Moïse ?

Dans la bible (Exode 7.11-12), le texte ne mentionne absolument pas les noms des deux magiciens de Pharaon. Comment Paul connaît-il leurs noms, 1500 ans après cet événement ?

La réponse est que l'apôtre Paul connaissait la loi orale, tout comme Yéshoua. En effet, c'est la loi orale qui rapporte ces noms dans Talmud Mena'hot 85a. Paul se servait donc aussi de la loi orale (talmud) pour enseigner.

## **b) Paul et le Midrash**

Voici d'autres exemples où Paul cite des midrashim (pluriel de midrash) ou la loi orale pour enseigner.

Que signifie midrash ? C'est un enseignement qui se situe au niveau de la légende, le proverbe, ou la parabole.

Dans Hébreux 11:17-19 Paul explique qu'Isaac fut sacrifié par Abraham, qui savait que Dieu peut ressusciter les morts. Abraham récupère ainsi son fils par une sorte de résurrection ***une sorte de résurrection*** (version Louis Segond). La bible version de Jérusalem dit qu'Abraham récupéra son fils et ce fut ***un signe***.

Enfin, trois versions (NBS, Chouraqui et l'interlinéaire grecque Maurice Carrez) disent qu'Abraham retrouva son fils ***en parabole***. Ces versets d'Hébreux se retrouvent dans la littérature rabbinique, dans Midrash Leka'h Tov, qui nous dit ceci :

*« Car Isaac fut frappé de peur lorsqu'il était couché sur l'autel. A cause de cette peur, son âme le quitta, mais l'Éternel la lui ramena au moyen de la rosée de la résurrection des morts. »*

Paul utilise donc bien ce midrash, cette parabole, pour enseigner.

Dans Hébreux 11.24 : « *Moïse refusa de se faire appeler fils de la fille de pharaon* ». Cette information, que l'on ne trouve pas dans l'Exode, provient aussi d'un midrash (midrash Vayosha), qui raconte toute l'histoire de la vie de Moïse.

Dans Hébreux 11.37 : Paul nous dit qu'il y a des hommes de foi qui ont été torturés, lapidés, sciés. L'histoire de la mort d'Ésaïe est rapportée dans le talmud (tradition des anciens ou loi orale) dans Talmud Yévamot 49b :

*« Le roi Manassé pourchassait Ésaïe, car selon lui, Ésaïe contredisait la Torah de Moïse. Pour lui échapper, Ésaïe se cache dans le tronc d'un cèdre, que le roi fit scier, tuant ainsi Ésaïe. »*

## **c) Jude et le Talmud**

L'épître de Jude comporte 25 versets. Jude n'est autre que Juda,

frère de Jacques (Jacob) et de Yéshoua.

Jude 1.9 : « *Or l'archange Michaël, lorsqu'il contestait avec le diable, et lui disputait le corps de Moïse, n'osa pas porter contre lui un jugement injurieux, mais il dit : Que le Seigneur te réprime ! Eux [les hommes injustes], au contraire, ils parlent d'ils parlent d'une manière injurieuse de ce qu'ils ignorent* ».

Ici encore, il n'y a aucune trace de cet épisode dans la Torah. Cet enseignement provient du Targum de Jonathan ben Ouzziel sur Deutéronome 34.6, où l'archange Michaël était chargé de protéger la tombe de Moïse.

Un autre midrash raconte une histoire similaire, Devarim rabba 2;263, à la différence qu'ici l'archange Michaël et le Satan (l'accusateur) se disputaient l'âme de Moïse.

Les pères de l'église (Clément, Origène et Didyme) citent un livre appelé « *l'assomption de Moïse* » qui rapporte la même histoire que Jude 1.9. L'apôtre Pierre enseigne le même midrash que Jude dans 2 Pierre 2.11-12, en parlant aussi des hommes injustes :

« *Audacieux et arrogants, ils ne craignent pas d'injurier les gloires, tandis que les anges, supérieurs en force et en puissance, ne porte ne portent pas contre elles de jugement injurieux devant le Seigneur. Mais eux, semblables à des brutes qui s'abandonnent à leur penchants naturels et qui sont nées pour être prises et détruites, ils parlent d'une manière injurieuse de ce qu'ils ignorent* ».

A travers cette étude nous avons pu constater, grâce à de nombreux exemples, que les enseignements de la loi orale ou « traditions des anciens », par la suite appelés Talmud, sont bel et bien présents dans la Nouvelle Alliance.



# **Chapitre IV : JE SUIS VENU ACCOMPLIR :**

La notion « d'accomplissement » de la Torah ou des Écritures apparaît dans tous les évangiles pour exprimer le rapport de continuité et de nouveauté apporté par Yéshoua. Mais chaque évangile le met en œuvre d'une manière particulière :

## **A. Le vocabulaire grec de l'accomplissement**

- Le verbe le plus souvent employé est *pleroô* qui signifie « *accomplir* » dans le sens de « *remplir* ».
- Un deuxième verbe est *teleioô*, qui signifie plus particulièrement « *achever* », « *mener à son accomplissement* ».
- Signalons aussi le verbe *égeiro* qui signifie à la fois « *éveiller* », « *faire se lever* », « *dresser* » et qui en ce sens apparaît plus proche de l'hébreu Léqayyem מִקְלָת (« se lever, se tenir debout »). Il sert aussi à désigner la résurrection du Christ et dans l'évangile de Jean, il est mis en rapport avec l'accomplissement des Écritures.

## **B. Les principales mentions de l'accomplissement de la Torah de Moïse dans les évangiles**

La mention de l'accomplissement de la Torah ou des Écritures dans la bouche de Yéshoua est rare et il est d'autant plus intéressant de repérer qu'elles apparaissent au début de chaque évangile synoptique (Matthieu, Marc et Luc) et à la fin de l'évangile de Jean.

### **a) L'évangile de Matthieu**

La première mention de l'accomplissement de la Torah dans la bouche de Yéshoua apparaît chez Matthieu au début du Sermon sur la montagne, après les Béatitudes : Matthieu 5,17-19 : « *N'allez pas croire pas que je suis venu abolir la Loi (nomos) ou les prophètes, je ne suis pas venu abolir mais accomplir (plérôsai).* Car en vérité, je vous le dis, avant que ne passe le ciel et la terre, pas un i (iota en grec, yod en

*hébreu), pas un seul trait de lettre ne passera de la Loi (nomos) que tout ne soit arrivé. Dès lors, celui qui transgressera un seul de ces plus petits commandements et enseignera à faire de même sera déclaré le plus petit dans le Royaume des cieux ; au contraire celui qui les mettra en pratique et les enseignera, sera déclaré grand dans le Royaume des cieux ».*

Si nous reprenons les trois niveaux de l'accomplissement de la Torah énoncés au début de cet ouvrage, nous constatons que Matthieu met en valeur les deux premiers niveaux : ***l'accomplissement par l'exégèse et l'accomplissement par la pratique des commandements***. Par ailleurs, au long de son évangile, Matthieu accorde une grande place aux citations d'accomplissement des Écritures et l'on trouve à 10 reprises la formule « *ainsi s'accomplit ce qui avait été dit par le prophète...* ». La plupart d'entre elles concernent les prophéties messianiques, cinq fois dans Ésaïe et une fois dans Zacharie : en Matthieu 1,22-23, la prophétie de l'Emmanuel en Ésaïe 7,4 (Septante) ; en Matthieu 2,23 « *il sera appelé Nazaréen* » qui est une allusion probable soit à Ésaïe 4,3 soit Ésaïe 11,1 (le rameau de souche d'Ishai) ; en Matthieu 4,14-16 à propos de l'installation de Yéshoua à Capharnaüm au bord de la mer dans les territoires de Zabulon et de Nephtali qui renvoie à Ésaïe 8,23-9,1 (suivi de la naissance du Prince de la Paix en 9,5-6) ; en Matthieu 8,17 à propos des guérisons opérées par Yéshoua qui renvoient au chant du Serviteur souffrant d'Ésaïe 53,4 ; en Matthieu 12,17-21 à propos de l'injonction de Yéshoua « *à ne pas le faire connaître afin que soit accompli ce qui a été dit par le prophète Ésaïe* » (42,1-4, le premier chant du Serviteur) ; et en Matthieu 21,4-5 à propos de l'entrée à Jérusalem où Yéshoua est monté sur une ânesse et un ânon en référence à Zacharie 9,9 qui annonce l'entrée du roi messie « *humble et victorieux, monté sur un ânon, petit d'une ânesse* ». A travers ces différentes citations, ***c'est le troisième niveau d'accomplissement qui est souligné, celui des annonces messianiques.***

## **b) L'évangile de Marc**

Juste après son baptême par Jean Baptiste et son séjour au désert, Yéshoua revient en Galilée et énonce ses intentions : Marc 1,14-15 : *Après que Jean eut été livré, Yéshoua vint en Galilée ; il proclamait l'Évangile de Dieu et disait : « Le temps est accompli (**pepleromai**) et le règne de Dieu s'est approché : repentez-vous et croyez en l'Évangile ».* D'emblée, ***l'accomplissement porte sur les promesses messianiques*** avec la formule unique dans les évangiles « ***le temps est accompli*** » associée à la venue du « ***règne de Dieu*** ». La suite immédiate de l'évangile apparaît comme la mise en œuvre de ce programme inaugural et peu après (v. 21), Yéshoua commence sa prédication le jour du shabbat dans la synagogue de Capharnaüm. Marc signale que Yéshoua « *enseignait avec autorité* » et il fit ce jour-là deux miracles (actes de puissance) en chassant un esprit impur et en guérissant la belle-mère de Pierre. Au verset 32, Marc nous dit que le soir venu (donc après le shabbat, le premier jour de la semaine), Yéshoua continue les guérisons et les exorcismes commencés lors du shabbat initial. Il n'y a donc plus le passage entre le temps sacré du shabbat et

le temps profane des autres jours de la semaine : pour Marc, ce premier shabbat qui ouvre l'évangile n'est donc pas un shabbat ordinaire, mais un shabbat qui continue de manière ininterrompue, de sorte que l'on peut considérer que Yéshoua est venu inaugurer le shabbat du monde à venir, le shabbat qui sera un jour sans fin selon Zacharie 14,7 : « *ce jour sera un, le Seigneur le connaît. Il n'y aura plus de jour et de nuit et à l'heure du soir brillera la lumière* ».

### c) L'évangile de Luc

Nous retrouvons l'annonce de l'accomplissement dans la bouche de Yéshoua **en relation avec le shabbat**, dans le contexte d'un discours inaugural, mais cette fois dans la synagogue de Nazareth : Luc 4,16-21 : *Il vint à Nazareth, où il avait grandi. Comme il en avait l'habitude, il entra dans la synagogue le jour du shabbat, et il se leva pour faire la lecture. On lui présenta le livre du prophète Ésaïe. Il ouvrit le livre et trouva le passage où il est écrit : « L'Esprit du Seigneur est sur moi parce que le Seigneur m'a consacré par l'onction. Il m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle aux pauvres, annoncer aux prisonniers qu'ils sont libres, et aux aveugles qu'ils verront la lumière, apporter aux opprimés la libération, annoncer une année de faveur accordée par le Seigneur »* (Ésaïe 61,1-2 et 58,6). Yéshoua referma le livre, le rendit au servant et s'assit. Tous, dans la synagogue, avaient les yeux fixés sur lui. Alors il se mit à leur dire : « *Cette parole de l'Écriture, que vous venez d'entendre, c'est aujourd'hui qu'elle s'accomplit (peplèrotai).* »

Luc prend soin de préciser que Yéshoua était un juif observant et qu'il respectait le shabbat « **comme il en avait l'habitude** ». Cependant la présentation est différente de l'évangile de Marc en ce sens que Yéshoua ne fait pas de guérison, mais à la place il lit un passage du livre du prophète Ésaïe. Cette lecture est appelée Haftara, et fait suite à la lecture de la section de la Torah (Paracha) lue chaque shabbat à la synagogue jusqu'à aujourd'hui. Il s'agit du début du ch. 61 d'Ésaïe qui annonce la venue d'un envoyé de Dieu qui sera oint (comme le « Messie ») et qui apportera la Bonne Nouvelle (Évangile) de la délivrance et de la lumière (cf. Ésaïe 9,1) et qui inaugurera un temps de « **faveur** » c'est-à-dire de remise générale des fautes. Ésaïe 61 s'inspire quant à lui de la loi du Jubilé en Lévitique 25 qui désigne l'année de la libération des esclaves tous les cinquante ans avec retour dans la propriété ancestrale et **qui commence le jour de Kippour, le grand Pardon**. C'est aussi une année de jachère au cours de laquelle tout travail de la terre est interdit et chacun peut bénéficier des produits de la terre gratuitement. En Ésaïe 61, l'année du jubilé est transposée dans l'avenir pour décrire les temps messianiques. En affirmant que « *cette parole s'accomplit aujourd'hui* », Yéshoua indique qu'il vient **inaugurer les promesses messianiques** du livre d'Ésaïe (le ch. 61 condense toutes les annonces messianiques d'Ésaïe) et la suite de l'évangile de Luc n'aura de cesse de réaliser ce programme dans toutes ses dimensions : le temps de la miséricorde est ouvert pour tous (cf. La pécheresse pardonnée en Luc 7,36-50 ; le retour du fils prodigue en Luc 15,11-32 ; le publicain repentant et le pharisiens en Luc 18,9-14 ; l'accueil du bon larron repentant en Luc 23,39-43) ; le temps de la libération de tous les esclavages (cf. La femme courbée en Luc 13,10-17 que Satan tenait dans ses « liens » ; Zachée le

publicain enfermé dans sa richesse en Luc 19,1-10) ; le souci des pauvres et des opprimés (cf. le bon samaritain en Luc 10,29-37 ; l'invitation à inviter les pauvres à sa table en Luc 14,12- 24 ; le riche et le pauvre Lazare en Luc 16,19-31).

Remarquons que tous ces passages sont spécifiques à l'évangile de Luc et certains d'entre eux sont les plus connus des évangiles. La question de l'accomplissement de la Torah encadre tout l'évangile de Luc (inclusion) puisque nous la retrouvons de nouveau dans la bouche de Yéshoua lors de la seconde apparition de Yéshoua ressuscité avec les Onze à Jérusalem après l'épisode des disciples d'Emmaüs à la fin de l'évangile en Luc 24,44-45 : *Puis Yéshoua leur dit : « Voici les paroles que je vous ai adressées quand j'étais encore avec vous : il faut que s'accomplisse (plérôthênaï) tout ce qui a été écrit de moi dans la Loi de Moïse, les Prophètes et les Psaumes.* Puis il leur ouvrit l'intelligence pour comprendre les Écritures ». De cette manière, la prédication inaugurale de Yéshoua à la synagogue de Nazareth au cours de laquelle il a déclaré **accomplir** le jubilé eschatologique d'Ésaïe 61 apparaît comme la récapitulation de toute la révélation biblique de la libération, du pardon et **des promesses messianiques** qui se prolongera dans la mission de la première communauté de Jérusalem et la mission de Paul dans les Actes des Apôtres.

#### **d) L'évangile de Jean**

La mention explicite de l'accomplissement des Écritures dans la bouche de Yéshoua n'apparaît que vers la fin de l'évangile de Jean lorsque Yéshoua est sur la croix. Cependant, elle est sous-entendue dès de début de l'évangile à travers l'épisode des vendeurs chassés du Temple par Yéshoua. Curieusement, à l'inverse des évangiles synoptiques où ce même épisode est situé dans la dernière partie, chez Jean il apparaît juste après le récit du mariage à Cana au cours duquel Yéshoua a changé l'eau en vin et l'évangéliste le désigne comme « **le commencement des signes de Yéshoua** » (Jean 2,11), alors même que son « **heure n'est pas encore venue** » (Jean 2,4). Dans l'épisode de la purification du Temple qui fait suite, Yéshoua donne un nouveau signe qui annonce sa propre mort : Jean 2,13-22 : *Comme la Pâque des Juifs approchait, Yéshoua monta à Jérusalem. Il trouva installés dans le Temple les marchands de bœufs, de brebis et de colombes, et les changeurs. Il fit un fouet avec des cordes, et les chassa tous du Temple ainsi que leurs brebis et leurs bœufs ; il jeta par terre la monnaie des changeurs, renversa leurs comptoirs, et dit aux marchands de colombes : « Enlevez cela d'ici. Ne faites pas de la maison de mon Père une maison de trafic. » Ses disciples se rappelèrent cette parole de l'Écriture : « L'amour de ta maison fera mon tourment ». Les Juifs l'interpellèrent : « Quel signe peux-tu nous donner pour justifier ce que tu fais là ? » Yéshoua leur répondit : « Détruisez ce Temple, et en trois jours je le relèverai (égerô) ». Les Juifs lui répliquèrent : « Il a fallu quarante-six ans pour bâtir ce Temple, et toi, en trois jours tu le relèverais (égereis) ! » Mais le Temple dont il parlait, c'était son corps. Aussi, quand il fut relevé (égérte) d'entre les morts, ses disciples se rappelèrent qu'il avait dit cela ; ils crurent aux prophéties de l'Écriture et à la parole que Jésus avait dite. Le verbe « **lever** » est mis en rapport à la fois avec le Temple et avec le corps de Yéshoua. Sachant que le verbe*

principal de l'évangile de Jean est le verbe « **demeurer** », « **résider** » (cf. l'appel des premiers disciples, Jean 1,39), toute la problématique de l'évangile de Jean est de montrer qu'en Yéshoua réside la plénitude de la divinité, comme le rappelle le Prologue en Jn 1,14 : « *et le verbe fut chair, il a établi sa Tente parmi nous et nous avons vu sa gloire, cette gloire comme Fils unique d'après du Père, pleine (plèrè) de grâce et de vérité* ». Ainsi **l'accomplissement** de la Torah dans Jean renvoie aux **prophéties messianiques** concernant le Temple et c'est donc à la croix qu'elles se dévoilent : Jean 19,28-37 : *Après cela [la crucifixion], sachant que désormais tout a été accompli (tetélestai), et pour que l'Écriture s'accomplisse (teleiôsè), Yéshoua dit : « J'ai soif » Il y avait là un récipient plein d'une boisson vinaigrée. On fixa donc une éponge remplie de ce vinaigre à une branche d'hysope, et on l'approcha de sa bouche. Quand il eut pris le vinaigre, Yéshoua dit : « C'est accompli » (telélestai). Puis, inclinant la tête, il remit l'esprit. Cependant, comme c'était le jour de la Préparation, les Juifs, de crainte que les corps ne restent en croix durant le shabbat, – ce jour du shabbat devait être particulièrement important – demandèrent à Pilate de leur faire briser les jambes et de les faire enlever. Les soldats vinrent donc, ils brisèrent les jambes du premier puis du second de ceux qui avaient été crucifiés avec lui. Arrivés à Jésus, ils constatèrent qu'il était déjà mort et ils ne lui brisèrent pas les jambes. Mais un soldat, d'un coup de lance, le frappa au côté et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau. Celui qui a vu a rendu témoignage et son témoignage est conforme à la vérité, et d'ailleurs celui-là sait qu'il dit vrai afin que vous aussi vous croyiez. En effet tout cela est arrivé **pour que l'Écriture soit accomplie (plérôthê)** : « pas un de ses os ne sera brisé » (Exode 12,46 et Psalme 34,21) ; il y a aussi une autre écriture : « Ils regarderont vers celui qu'ils ont transpercé » (Zacharie 12,10). Nous constatons d'abord que Jean emploie les deux verbes grecs pour exprimer **l'accomplissement des Écritures (plérôô et teleioô)**. D'autre part les deux citations scripturaires mentionnées pour rendre compte de la mort de Jésus renvoient aux trois parties de la Bible hébraïque (Exode 12 dans la Torah, Zacharie 12 dans les Prophètes et Psalme 34 dans le livre des Psaumes). Les répétitions du verbe « **accomplir** » pour décrire les derniers instants de la vie de Yéshoua sur la croix indiquent qu'il s'agit là de l'événement le plus important de la vie de Jésus, son « **heure** » (Jean 2,4), celle de la manifestation de la « **gloire du fils de l'homme** » (Jean 12,23). Yéshoua est bien « **l'agneau pascal qui enlève le péché du monde** » comme désigné par Jean baptiste au début (Jean 1,29) et dont les os n'ont pas été brisés (Exode 12,46). Il est celui qui donne la vie à ce qui était mort, si l'on considère que derrière les deux citations explicites se cache une troisième qui renvoie à Ézéchiel 47,1-12 : la vision de la source du Temple qui se dirige vers l'orient pour redonner vie au désert de Juda et à la mer morte qui se remplit de poissons. Le sens de l'identification du corps de Yéshoua avec le Temple est ainsi dévoilé dans l'événement de la mort sur la croix et la résurrection. Plus largement, la vision d'Ézéchiel récapitule tout l'évangile de Jean et ouvre à l'universel : l'eau changée en vin à Cana en Jean 2,9 ; l'eau vive avec la Samaritaine au puits de Jacob en Jean 4,14 ; la promesse de l'eau vive qui doit couler de Yéshoua en Jean 7,38 lors de la fête des Tentes ; la guérison de l'aveugle-né à la piscine de Siloé en Jean 9,7 et les 153 poissons péchés par les disciples après une nuit sans rien prendre à la fin de l'évangile en Jean 21,1-14. Le nombre 153 correspond à*

la valeur numérique des lettres des deux cités portuaires sur les deux rives de la mer morte mentionnées en Ezéchiel 47,10 : Eïn-Guédi et Eïn-Eglaïm. La somme des valeurs numériques d'Eglaïm עַגְלָיִם est 153 et celle de Guédi גֵּדִי est 17. Pour ce dernier, si l'on additionne tous les chiffres de 1 jusqu'à 17, on obtient 153, comme l'avait bien remarqué Saint Augustin. Eïn-Guédi, sur la rive ouest désignerait Israël et Eïn-Eglaïm, sur la rive est, désignerait les nations : Yéshoua ressuscité, temple de Dieu, « *est venu rassembler dans l'unité tous les enfants de Dieu dispersés* » (Jean 11,52) et leur « donner la vie » (Jean 6,51 ; 10,15).

### **C. Déplacement d'accent et confirmation de la Torah par Yéshoua**

A partir de ces observations, il apparaît d'abord que Yéshoua fut un **juif pratiquant** fidèle à la Torah de Moïse comme l'attestent de multiples notations dans les évangiles : il observe le shabbat et les fêtes, il fut circoncis le huitième jour après sa naissance (Luc 2,21), il montre une très bonne connaissance des Écritures et il sait les interpréter et entrer en discussion avec les pharisiens et les scribes, et en ce sens, il est reconnu comme un maître et un rabbi par les foules. **Il invite à respecter les commandements jusqu'aux plus petits d'entre eux** et il accorde également une place importante à la prière et aux actes de miséricorde (cf. Les trois piliers, voir Marc 1,29-39). Cependant, **tous les évangiles montrent que Yéshoua donne une place centrale à la venue du Règne de Dieu et à l'accomplissement des prophéties messianiques, c'est là sa mission spécifique.** Alors que la Torah orale des pharisiens met principalement l'accent sur les deux premiers niveaux d'accomplissement (l'interprétation de la Torah et la pratiques des commandements), Yéshoua met d'emblée l'accent sur le troisième niveau de l'accomplissement, celui des promesses messianiques (sans négliger les autres). Yéshoua se donne à voir (dans ses actes) et à entendre (dans ses paroles) comme celui qui vient inaugurer le règne de Dieu et qui dès lors, commence à se manifester (cf. Les paraboles du règne, Marc 4 ; Luc 13). Et à un moment donné, prenant ses disciples à l'écart, à Césarée de Philippe, il leur pose la double question : « **pour les gens, qui suis-je ?** » et « **pour vous, qui suis-je ?** » (Matthieu 16,13-20 ; Marc 8,27-30 ; Luc 9,18-21). Ce faisant Yéshoua opère **un double déplacement par rapport à la Torah** : il oriente sur la venue des temps messianiques (même s'il faudrait définir de quel type de messianisme il s'agit, Yéshoua invitant à rester silencieux sur ce point) et sur sa propre personne : « qui est cet homme qui fait de telles choses ? » (Marc 1,27 ; 4,41). On pourrait dire que ce n'est plus la Torah de Moïse qui est médiatrice de la relation entre Dieu et le peuple, mais Yéshoua lui-même en tant que Torah vivante et contenant en lui la Torah de Moïse, qui ouvre l'ère nouvelle du règne de Dieu. Or cette ère nouvelle, comme le montre saint Luc à travers Ésaïe 61,1-2, est celle de l'accès à la miséricorde pour tous : les justes comme les pécheurs. Alors qu'en temps ordinaire, la Torah demande de se prémunir de toutes relations avec les pécheurs publics afin d'éviter toute impureté et mauvaise influence, Yéshoua au contraire ouvre les portes aux pécheurs pour leur annoncer le pardon de Dieu, et ceci a été une cause de contestation de la part de ses interlocuteurs : « *Les collecteurs d'impôts et les pécheurs s'approchaient tous de lui pour l'écouter. Et les Pharisiens et les scribes murmuraient en disant : "cet homme-là fait bon accueil aux pécheurs et mangent avec eux".* » (Luc 15,1). Par ailleurs, c'est aussi en fonction de ce « **déplacement** » sur l'avènement des temps

messianiques en la personne de Yéshoua que l'on peut dire qu'il vient « **confirmer** » la Torah. Pour le montrer, nous reprenons quelques réflexions suggestives de Kurt Hruba dans les lignes qui suivent : *En manifestant le pardon de Dieu à tous les pécheurs, Yéshoua met en œuvre un aspect important de la Torah, à savoir ouvrir le chemin du repentir à tous, particulièrement à ceux qui se sentent trop loin de Dieu, ceux qui se sentent perdus.* « *C'est à bon escient que la Torah exige l'obéissance, et la refuser signifie la mort. Pour cette raison, une situation nouvelle ne peut pas être créée uniquement par une nouvelle doctrine qui éclaire le pécheur mais par l'acte eschatologique du pardon dans lequel se manifeste le Royaume de Dieu. Étant donné que ce n'est donc ni une nouvelle doctrine de Dieu et de sa volonté, ni une nouvelle religion mais le début du temps du salut et ainsi l'acte de pardon qui est constitutif des nouvelles relations avec Dieu. Si la Torah perd sa place de médiatrice, il reste que le jugement qu'elle porte et ses exigences sont reconnus en même temps comme légitimes, voire comme nécessaire* ».

« *Yéshoua ne veut par éliminer l'obéissance aux commandements même s'il n'en fait pas le fondement des relations à Dieu* ». Il a adopté vis-à-vis des commandements une attitude tout-à-fait originale qui est à la fois celle d'une grande ouverture d'esprit tout en appelant aux exigences les plus hautes. D'un côté, il se montre très pédagogique et compréhensif à la manière de Hillel, d'un autre côté, si l'on considère la première partie du Sermon sur la montagne (Matthieu 5,21-48, on s'aperçoit que Yéshoua invite à une obéissance radicale qui le fait ressembler à Shammaï, réputé pour son intransigeance.

Le regard de Yéshoua sur la Torah est donc tout à fait particulier et ne peut se limiter à des comparaisons avec Hillel ou Shammaï. La valeur de l'interprétation de Yéshoua est d'ailleurs reconnue par certains auteurs juifs tel que **Shalom ben Chorin** qui le considère comme une véritable autorité du judaïsme : « *Je n'hésite pas à dire que je considère Yéshoua le nazaréen comme une troisième autorité, à placer aux côtés des interprétations de Hillel et de Shammaï. Il me semble en effet qu'une tendance particulière se fait jour dans l'interprétation de Yéshoua ; il s'agit de l'intériorisation de la Loi, où l'amour devient l'élément décisif et moteur* ». Cette « **troisième voie** » si l'on peut dire, qui est la voie de l'Évangile prêchée par Yéshoua le Messie, est bien illustrée dans l'épisode de la rencontre avec le jeune homme riche en Marc 10,17-22 : Yéshoua se mettait en route quand un homme accourut vers lui, se mit à genoux et lui demanda : « *Bon maître, que dois-je faire pour avoir en héritage la vie éternelle ?* » Yéshoua lui dit : « *Pourquoi m'appelles-tu bon ? Personne n'est bon, sinon Dieu seul. Tu connais les commandements : Ne commets pas de meurtre, ne commets pas d'adultère, ne commets pas de vol, ne porte pas de faux témoignage, ne fais de tort à personne, honore ton père et ta mère.* » L'homme répondit : « *Maître, j'ai observé tous ces commandements depuis ma jeunesse.* » Posant alors son regard sur lui, Jésus se mit à l'aimer. Il lui dit : « *Une seule chose te manque : va, vends tout ce que tu as, donne-le aux pauvres et tu auras un trésor au ciel ; puis viens et suis-moi.* » Mais lui, à ces mots, devint sombre et s'en alla tout triste, car il avait de grands biens.

Dans sa réponse, Yéshoua répond en deux temps. D'abord en rappelant d'une part que « **Dieu seul est bon** » (la « première table » des Dix commandements qui demande de n'adorer que Dieu seul) et d'autre part, il évoque les commandements éthiques de la Torah (la « deuxième table »). « **Yéshoua ne reconnaît comme bonne aucune autre volonté que celle de Dieu manifestée dans la Torah** ». En ce sens, sa réponse prépare celle qu'il donnera au scribe en Marc 12,28-34 à propos du premier de tous les commandements en renvoyant au double commandement de l'amour de Dieu (cf. Deutéronome 6,4-5) et du prochain (cf. Lévitique 19,18). Dans un deuxième temps Yéshoua demande de tout quitter pour le suivre, afin de l'imiter dans le don de soi-même comme il le montrera dans l'événement de la croix. « **La croix est comprise comme l'union de la parfaite obéissance envers la volonté de Dieu exprimée dans l'Ecriture, d'une part, et d'autre part, l'amour des frères réalisée en acte dans le don de la personne de Yéshoua.** [...] **De cette manière, il existe un rapport direct, positif, entre la Torah d'une part et Yéshoua en sa qualité de Messie d'autre part, dans ce sens que la vraie obéissance envers la Torah trouve son accomplissement dans l'imitation du Messie.** Le jeune homme riche réaliserait dans le don total de sa personne, par l'imitation du Messie, le parfait accomplissement de la Torah (Marc 10,17s). Par la reconnaissance de l'exigence radicale d'amour inscrite dans la Torah, celui qui, dans Marc 12,34 [le scribe], pose question à Yéshoua, “**n'est pas loin du royaume de Dieu**”, mais il n'y est cependant pas entré encore.

Ceci nous permet de mieux comprendre en quoi consiste la « critique » de Yéshoua vis-à-vis de certaines interprétations pharisiennes de la Torah. « **Yéshoua applique cette critique en premier lieu là où la Torah protège la désobéissance de l'homme face au droit de Dieu. Une observance intégrale de la Torah dans tous ses commandements qui n'irait pas de pair avec l'abandon total de soi ne serait pas une obéissance parfaite aux yeux de Yéshoua (cf. Marc 10,21, l'homme riche).** Même le quatrième commandement (honorier les parents) est écarté par Yéshoua s'il s'oppose à l'appel qu'il lance à le suivre (Matthieu 8,21) ». L'exemple des guérisons le jour du shabbat dans lesquelles il met en avant la restauration des malades montrent le primat de l'éthique dans le comportement de Yéshoua. « **Il ne s'agit pas ici d'une réduction de la Torah à une conduite morale mais bien d'une radicalisation de la Torah en fonction de l'obéissance concrète concernant l'amour du prochain. Cette interprétation "ouverte" du devoir d'obéissance a pour but de ramener la Torah à l'amour de Dieu et du prochain. En procédant de cette manière, on veut ni ramollir le commandement, ni atténuer la volonté de Dieu. Bien au contraire, on veut radicaliser les exigences de la Torah et ne permettre aucun accomplissement des commandements qui ne serait pas principalement obéissance envers Dieu et service du prochain. Cette attitude sert avant tout à n'autoriser aucun refus de cette obéissance et de ce service sous prétexte d'un accomplissement fidèle aux commandements.** [...] **La critique de la Torah contenue dans cette tendance d'unification est en réalité une confirmation de la Torah dans un sens radical et, partant, un retour à son sens originel d'une mise à contribution de l'homme par Dieu, qui le renvoie sur son prochain.** C'est ainsi que, dans le genre de la conception

*prophétique de la Torah, on veut atteindre Dieu lui-même à travers la Torah, Dieu dont la volonté s'impose aussi bien au niveau de la loi concrète de la Torah qu'en dehors d'elle. Yéshoua se distingue des Prophètes parce qu'il est, en sa personne, l'acte divin créant l'obéissance prêchée par les Prophètes ».*

## **Conclusion**

Nous pouvons résumer notre analyse sur le rapport de Yéshoua à la Torah en quatre étapes. **Première étape**, nous avons vu que la notion de Loi (Torah, nomos) était complexe et devait être envisagée comme une interaction dynamique entre Écriture (Torah écrite) et tradition interprétative (Torah orale). Dans ce contexte, la notion d'accomplissement de la Torah apparaît centrale pour comprendre le renouvellement de la tradition et l'orienter vers l'avènement des temps messianiques (**deuxième étape**). Appliquée aux évangiles, la notion d'accomplissement s'est avérée particulièrement pertinente pour rendre compte de l'interprétation des Écritures par Yéshoua dans la perspective de sa mission d'annonce du règne de Dieu. (**troisième étape**). C'est alors que nous en avons déduit une double conséquence : **Yéshoua opère à la fois un déplacement d'accent par rapport à la Torah et une confirmation de la Torah (quatrième étape)**. En effet, pour Yéshoua la Torah de Moïse n'est plus au centre de sa prédication, **mais l'accent porte désormais sur l'accomplissement des promesses messianiques** et cela entraîne du même coup une focalisation sur la personne de Yéshoua comme médiateur de **l'Alliance renouvelée** : il s'agit maintenant de suivre Yéshoua en qui habite la plénitude de la divinité. **Pour autant, la Torah n'est pas oubliée et encore moins abolie**, car c'est en tant que fils d'Israël, « **assujetti à la Loi** », qu'il a racheté les hommes (cf. Galates 4,4-5) et il confirme la Torah en lui donnant une orientation universelle (Dieu fait miséricorde à tous) **et en exigeant de ses disciples un engagement radical dans la pratique des commandements qui conduit à l'amour de Dieu et du prochain**. Le modèle du don total est la croix de Jésus où se réalise, d'une part, l'union de la parfaite obéissance envers la volonté de Dieu exprimée dans la Torah, et d'autre part, l'amour des frères réalisé en acte dans le don de sa personne (cf. le double commandement de l'amour et les deux tables des « Dix commandements »). Cet engagement radical dans la pratique des commandements qu'il exige de ses disciples, comprend tous les commandements, car aucun iota ni aucun trait de lettre ne doit disparaître.



**coolLibri**.com  
J'imprime mon livre !

IMPRIMÉ EN FRANCE  
Achevé d'imprimer en décembre 2019  
chez Messages SAS  
111, rue Nicolas Vauquelin - 31100 Toulouse  
05 31 61 60 42  
[www.coollibri.com](http://www.coollibri.com)



# Qu'en est-il de la Torah ?

Il nous faut dresser un constat qui n'est pas des plus heureux, c'est que si l'on fait une étude poussée des évangiles et des autres textes du Nouveau testament, on arrive forcément à cette conclusion : une importante partie du message de Yéshoua et de ses apôtres a été mal compris par la majorité de ceux qui se réclament de lui, et notamment son rapport à la Torah (Loi). La doctrine chrétienne oppose traditionnellement loi et grâce, il faut entendre par là que la loi avec tous ses rites et ses lois contraignantes et asservissantes, données à un peuple encore dans l'enfance spirituelle après sa sortie d'Égypte, se voit dépassée et abolie par la loi d'amour instaurée par le Fils de Dieu au peuple chrétien qui lui, a atteint la maturité spirituelle que n'avaient pas les anciens hébreux. Nous allons donc nous proposer dans le présent ouvrage en quatre tomes, d'exposer toute la doctrine de Yéshoua et des apôtres.

Ce tome 1er traitera uniquement du rapport de Yéshoua et de ses apôtres à la torah.

Elysée DIDI